

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

LE NOUVEAU TARIF AMERICAIN

Le public connaît enfin les détails du projet de réduction du tarif américain tel que soumis au Congrès par les chefs du parti démocrate. L'idée fondamentale dont ceux-ci sont inspirés vise à la diminution du coût de la vie. Ce fut le thème principal des discours de M. Wilson durant la campagne présidentielle, et ce projet de révision est le premier effort du parti victorieux pour faire honneur à sa parole.

L'entente entre les différents groupes du parti a été plutôt difficile. L'élection faite, la divergence d'intérêts s'est manifestée aussitôt, et l'on a vu par les dépêches de ces derniers mois combien celle-ci était grande.

Peut-être n'a-t-on pas taillé aussi profondément qu'on se le promettait au début et qu'on le désirerait aujourd'hui encore, mais il est évident que les modifications projetées sont tout de même considérables. Et c'est en les comparant au tarif actuel qu'on voit combien celui-ci est élevé. Même avec l'abaissement qu'on propose, le tarif américain restera encore sur certains articles à peu près aussi protecteur que celui du Canada.

Quelques exemples pour éviter à nos lecteurs des recherches ennuyeuses:

Tarif projeté	Tarif canadien
Blé (boisseau)	10c
Avoine (boisseau)	10c
Fèves (boisseau)	25c
Chaux	5 p. c.
Moutons	15 p. c.
Oeufs	3c doz.
Beurre	3c lb.
Vêtements de coton	25 à 35 p. c.
Draps de lins	22 à 35 p. c.
Fianelles	20 à 32 1/2
Bicycles	20 à 30 p. c.
Pommes	10c le minot
Pêches	10c le minot
Sarrasin (boisseau)	8c
Riz	1c lb.
Orge	23.07 p. c.

Le premier chiffre donné dans la colonne de droits canadiens représente l'impôt de douane déterminé par la préférence accordée aux produits anglais. L'on voit donc que le tarif préférentiel reste plus bas que le tarif américain projeté et que notre tarif général ne dépassera guère celui de nos voisins.

N'en concluons cependant pas que la réduction soumise au Congrès n'a pas l'importance qu'on espérait. Elle est au contraire très prononcée sur certains articles. La protection sur le blé tombe de 25c à 10c par boisseau, sur le beurre de 3c par livre, sur les oeufs de 3c par douzaine, sur les fèves, de 20c par boisseau, sur l'avoine, de 5c par boisseau, sur les vêtements de coton, de 20 pour cent, sur les fianelles, de 62 pour cent, sur les chevaux et le bétail, de 15 pour cent environ.

Donc, si l'impôt de douane influe sensiblement sur le coût du produit pour le consommateur, le nouveau tarif américain devra, dans certains cas, alléger son fardeau.

Quel sera l'effet de ces modifications sur l'industrie américaine? En expliquant son projet, M. Underwood a dit que son parti voulait surtout assurer la concurrence tout en tenant compte de la différence des conditions de production qui existe entre l'Europe et l'Amérique, et, par là, favoriser l'initiative des industriels américains.

C'est ce que le président Wilson répète aujourd'hui même dans son message au Congrès.

"Nous devons, dit-il, abolir tout ce qui ressemble de près ou de loin à un privilège ou à un avantage truqué, et placer nos hommes d'affaires et nos producteurs devant l'aiguillon de la nécessité constante des améliorations et de l'économie, qui en feront les maîtres de la concurrence, les meilleurs artisans et les meilleurs marchands du monde."

"En plus des impôts perçus sur les articles que nous ne produisons pas et ne pouvons probablement pas produire, et les impôts perçus sur les objets de luxe simplement à cause des revenus qu'ils rapportent, l'objet du tarif douanier qui vous est soumis est de stimuler la concurrence efficace et de favoriser l'initiative des Américains, en la mettant en lutte avec les initiatives du reste du monde."

A première vue, il semble que l'industrie américaine doive être assez forte pour s'adapter aux conditions nouvelles qui lui sont faites. Elle est énormément protégée depuis longtemps, et elle a chez elle un marché considérable et elle déverse sur les pays étrangers une proportion toujours croissante de ses produits.

Quant au Canada, il devra aussi bénéficier sérieusement de la nouvelle législation fiscale. D'abord, quelques-unes des réductions projetées équivalent aux concessions spécifiées dans la convention réciproque Knox-Fielding. Et puis, l'on peut reprendre les négociations s'il y a lieu, car la porte reste ouverte. Le projet Underwood fait en effet des réductions projetées le maximum du tarif américain et confère au président le pouvoir de l'abaisser davantage en faveur des pays qui se montreront également bien disposés à l'égard des produits américains.

Chose certaine, pour le moment, le producteur canadien aura plus facilement accès au marché américain puisque l'obstacle entre lui et le consommateur voisin se trouve réduit de moitié. Et cela nous permettra sans doute de prévoir d'une manière plus certaine quel effet aura sur le consommateur canadien la réciprocité entre les deux pays.

Jean DUMONT.

Une ville coopérative

Je trouve dans *World's Work*, une revue populaire américaine, une intéressante monographie des œuvres coopératives de Lakefield, Minnesota, due à la plume de M. F. P. Stochbridge. Elle est si intéressante que je l'analyse pour les lecteurs du *Devoir*. Heureux serais-je, si elle leur inspirait quelque initiative de ce genre.

J. C. Coldwell, cultivateur de l'endroit, vendit sa terre avec l'intention d'aller s'établir ailleurs, mais la hausse sur l'immobilier de la localité le retint quelque temps à Lakefield. Les affaires allant bien et lui donnant des loisirs, il se mit à réfléchir sur le passé, calculant le chiffre de profits qui se fractionnaient en route entre le producteur et le consommateur. Le producteur ne vendait pas très cher et le producteur payait un prix très élevé: la différence restait évidemment aux agences intermédiaires: entrepôts, banques, magasins, etc.

Il se mit donc en tête de changer cela, d'essayer du moins. Il en parla aux cultivateurs qui se laissèrent convaincre assez facilement.

On commença par l'entrepôt, bien que la ville en eût déjà trois. Coldwell et cent vingt-cinq cultivateurs souscrivirent \$7,000 et l'entrepôt fut construit. Dès la première année, la recette permit de payer aux actionnaires 12 pour cent d'intérêt. Depuis, l'on paye 8 pour cent et le cultivateur reçoit en moyenne 3 sous de plus par boisseau pour son grain.

L'on imagine quel effet produisit ce résultat. Il nous faut une banque maintenant, dirent les cultivateurs à Coldwell et vous allez nous "arranger" cela. Coldwell hésita, les cultivateurs insistèrent et les circonstances décidèrent. L'une des trois banques existantes périlait, Coldwell l'acheta avec l'argent sous-

crit par les habitants de l'endroit. Le capital fut reparté entre 76 de ceux-ci et le système coopératif suivit autant que possible. Le succès est complet, les dépôts ont augmenté de \$200,000, et Coldwell est devenu le président de l'institution.

Il en a conclu naturellement qu'il devait rester à Lakefield pour étendre le système coopératif. Et Lakefield a maintenant son magasin coopératif organisé à même un ancien magasin général, mais non sans quelque difficulté. Tout en favorisant la coopération autant que possible, la banque de Coldwell régit par des lois spéciales ne pouvant fournir l'argent requis pour payer le magasin et Coldwell dut recourir à son frère pour faire escompter le papier des cent trente-trois cultivateurs qui en devenaient les propriétaires communs.

Tout le monde peut se procurer au magasin coopératif de Lakefield mais les coopérateurs seuls bénéficient des avantages de deux sortes qui résultent de ses opérations, le dividende sur le capital versé et la répartition des profits à la fin de l'année, avantages si appréciables que le nombre des participants a augmenté de 75 pour cent en quatre ans. Le dividende sur le capital payé est de 6 pour cent et la répartition des profits varie entre 5 et 10 pour cent. C'est ainsi que M. S. L. Smalley, l'un des premiers actionnaires du magasin, a reçu, de 1908 à 1912, \$24 d'intérêt sur sa mise de cent piastres et \$372 de profits sur sa part d'achat.

Voilà ce qu'on a fait à Lakefield en quatre ans. Et l'on se promet de faire davantage encore. Le promoteur des coopératives de Lakefield est actuellement en Europe étudiant le système des coopératives de crédits agricoles.

G. DALLAIRE.

Trente-cinq millions et la clôture par-dessus le marché. C'est un gros fardeau à porter. Qu'en pensez-vous, MM. Sévigny, Paquet, Gauthier, Lavallée, Nantel, Pelletier, Coderre et autres?

BILLET DU SOIR

Qu'est-il devenu?

Oui, qu'est-il devenu, l'anonyme patriote qui assurait, à quatorze sous le pouce carré, la reproduction des articles franco-impérialistes de la Patrie?

Quel bruit étouffe à ses oreilles la clameur des choses? Quel bruit dérobe le spectacle du monde qu'il semble désormais indifférent au sort de la France et de l'Empire?

L'Allemagne augmente ses effectifs, la France discute le service de trois ans — et il garde au fond de sa poche les quatorze sous fatidiques!

La minorité parlementaire hurle, crie, tempête, — et ses quatorze sous ne sont point là pour porter au loin de claronnantes protestations.

Le sort de l'Empire et celui de la France, qui pesaient si lourdement sur ses épaules et sa conscience, n'émeuvent plus son cœur insensible, ni sa frigidité volontaire?

Qu'est-il devenu? Qu'est-il advenu de lui?

Et la Patrie, qui avait de si fiers accents, dont le cœur laissait couler de si ardentes protestations, de si brûlants appels, quel vent de malheur a soufflé sur elle, qu'elle semble ces jours-ci en avoir presque oublié nos "deux mère-patries"?

Nous vivons en des temps bien malheureux, et les plus beaux jours ont de tristes lendemains!

A. CLAIR.

Ils sont classés

La Presse publiait hier une dépêche d'Ottawa qui appelle une mise au point.

Elle disait:

Ottawa, 7. — Un exode général des nationalistes semble imminent, car l'un après l'autre ils quittent la Chambre des Communes pour aller leur dîner d'un climat plus hospitalier. Après M. Monk, qui n'a pas repris son fauteuil depuis sa sortie du ministère, M. Paul-Émile Lamarche, la semaine dernière, bouclait sa valise pour l'Europe. Aujourd'hui, c'est M. J. H. Rainville, député de Chambly-Vere, qui s'apprête à suivre celui de Nicolet dans les vieux pays.

Demain, de qui sera-ce le tour? Dans les milieux politiques, on prête à ces messieurs le désir de ne pas prendre part au vote final sur le bill de la marine, afin de dégaier leur responsabilité devant l'électorat.

Nous ne savons quand M. Monk pourra reprendre son siège, et nous ignorons tout des projets de M. Rainville, mais sur leur attitude à l'un et à l'autre, aussi bien que sur celle de M. Lamarche, le public est fixé.

M. Monk, ministre des Travaux publics, chef de la section française du cabinet, a abandonné ses hautes fonctions pour marquer son dissentiment d'avec ses collègues. Il a déclaré, dans sa lettre de démission, que le projet de loi dont ceux-ci prenaient la responsabilité, outrepassait les limites de la Constitution canadienne. Il a depuis affirmé, dans les conversations publiées par le *Devoir* et la *Gazette*, qu'il est à la fois opposé à la proposition Borden et à la contre-proposition Laurier et qu'il eût voté l'amendement Guilbault.

Que l'état de sa santé lui permette ou non de prendre part au débat parlementaire, son attitude ne laisse place à aucun doute, à aucune équivoque.

Il en est de même, dans un autre sens, de celle de M. Rainville.

Elu comme adversaire de l'impérialisme, après avoir sur vingt tribunes dénoncé cette nefaste politique, M. Rainville a tourné le dos à ses amis et à ses principes d'hier, il s'est éperdument collé au ministère de la marine, et il a proclamé que la chose était légitime et que, tant qu'il serait ministre de l'Instruction, il ne consentirait jamais à un tel changement.

C'est clair. Aussi, j'ai bien compris dans le temps, et d'autres de nos pousins, c'est vrai — ont compris que les amendements ne nous donnaient rien du tout et qu'en vertu de ces amendements, la commission scolaire de Winnipeg ne pourrait pas légalement louer nos écoles catholiques pour en faire pratiquement des écoles séparées. M. le ministre venait de proclamer que la chose était légitime et que, tant qu'il serait ministre de l'Instruction, il ne consentirait jamais à un tel changement.

Alors, pourquoi vous fâcher, M. Bernier, puisque la commission scolaire de Winnipeg n'a pas consenti à un contrat déclaré illégal par le ministre même que vous appuyez, puisque M. l'avocat Macdonald a dit comme le ministre de l'Instruction publique, l'honorable M. Goldwell, et puisque 30 M. Héroux, du *Devoir*, et avec lui les pousins de Saint-Boniface ont trouvé que vous aviez trompé le public par votre lettre électorale et ont demandé une rétractation.

Vous n'avez plus qu'à demander à l'honorable M. Goldwell de se faire une croix sur le bec, lui aussi. En relisant votre article du 26 mars, j'y vois clairement que vous vouliez tout simplement dire des injures à ceux qui n'entendent pas être dupes de vos farces. Ces hommes d'âge mûr et ces jeunes gens à l'esprit indépendant sont plus nombreux que vous ne le croyez. Je n'ai pas été un des correspondants anonymes du *Devoir*, mais j'approuve entièrement ce qui y a été publié et, si vous aviez voulu connaître ces ténébreux intrigants, vous n'avez qu'à vous informer: ils n'ont pas l'habitude de se cacher pour dire leur pensée.

Ils n'ont pour ambition personnelle que le désir de voir la cause de la justice triompher. Ils sont prêts à aider toutes les bonnes volontés. Ils donneront un appui désintéressé à tout champion du droit et de la liberté. N'essayez pas de les salir, ils sont hors de votre atteinte.

F. LACHANCE,

Saint-Boniface, Man.

31 mars 1913.

Les arrêts des tramways

Deux propositions ont occupé l'attention du conseil municipal, hier après-midi.

L'échevin L. A. Lapointe proposait qu'on laissât simplement sur la table le rapport des commissaires recommandant de diminuer le nombre des arrêts de tramways, jusqu'à la discussion de l'amendement au règlement 210, dont l'échevin Poissant devait donner avis quelques minutes après. Sans qu'il l'eût déclaré, on savait qu'il avait l'intention de combattre cet amendement et d'empêcher qu'on ne consacrait par un règlement une concession que la compagnie serait heureuse d'obtenir.

A mainte reprise en effet, l'échevin Lapointe a déclaré qu'il s'opposera à toute concession par bribe et qu'il n'acceptera qu'un nouveau contrat, ou tout au moins, un rajustement du contrat actuel.

L'échevin Giroux proposait de faire un essai de quelques mois du projet d'arrêt. Le résultat montrera si l'on doit ou non leur donner force de loi, en entier ou en partie, ou avec des modifications plus ou moins considérables, en adoptant un amendement au règlement.

C'est sur ces deux motions que porta la discussion et l'échevin L. A. Lapointe finit par l'emporter.

La position prise par l'échevin Giroux était logique. Ce serait folie que d'introduire dans le règlement 210 une disposition dont on ne sait pas si elle n'est qu'à l'avantage de la compagnie, ou si elle contribuera à faire diminuer l'ennemi.

Ceux qui connaissent bien la Compagnie des Tramways prétendent, à tort ou à raison, que ce n'est pas la commission pour les souffrances du public voyageur qui la pousse, et qu'elle voit surtout dans la diminution du nombre des arrêts, la diminution du nombre de ses voitures et, conséquemment, du coût d'exploitation et de main d'œuvre.

La compagnie a toujours prétendu qu'elle ne peut mettre en service plus de voitures que maintenant, tant qu'on ne lui donnera pas de nouvelles routes.

Si c'est vrai, le prétexte durera, avec ou sans diminution du nombre des arrêts. Mais, dit l'échevin Giroux, l'expérience seule nous dira ce qui arrivera.

L'échevin L. A. Lapointe, lui, ne paraît avoir aucune confiance dans la mesure projetée. D'ailleurs, dit-il, la compagnie n'a jamais fait ce que nous lui avons ordonné de faire, c'est donc qu'elle n'y trouvait pas son avantage, quelque grand que pût être celui du public. Si donc elle s'empresse d'accepter de faire un essai, c'est qu'elle y trouvera son avantage, que cela ennuie ou non le public.

L'échevin Lapointe va plus loin: "Pas de concessions partielles à la compagnie, ou bien un nouveau contrat." Si l'on jure du présent par le passé, la compagnie n'est pas prête à discuter un nouveau contrat qui ne lui donnera pas la part du lion et celle des autres par surcroît.

Alors! Devons-nous rester dans l'état actuel des choses?

Non. Le moyen existe pour en sortir. Mais il est en dehors de la compagnie. Il réside dans le succès du service des autobus. Ce ceux-ci commencent à circuler dans nos rues et avec l'absence d'encombrement des voitures et des lignes, ils seront patronnés par tous ceux qui croiront qu'un siège vaut bien cinq sous. Ceux qui tiennent à leur six ou huit billets par vingt-cinq, au risque de se faire empiquer comme des sardines, de se faire marcher sur leurs corps et de faire déchirer leurs habits continueront à voyager en p'tits chars où on leur vendra même des douze billets à vingt sous pour conserver leur civilité.

Si l'échevin Lapointe a l'arrière-pensée d'amener la compagnie à composition, il se trompe peut-être, parce que son capital est trop engagé par ses transactions financières pour qu'elle le consacre à donner au public le confort dont il a besoin et qui, pour elle, consiste en la création d'un réseau de voies souterraines. Mais si le représentant du quartier Est arrive au moins à arracher des concessions à la compagnie, au lieu de permettre que la ville lui en fasse, son opposition à la proposition de l'échevin Giroux sera louée par toute la population.

Fred. PELLETIER.

Les Canadiens de l'Ouest

Les Canadiens de l'Ouest ne restent pas inactifs. Ils auront cet été d'importantes réunions dans les trois provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Nous avons déjà annoncé la réunion d'Edmonton, celle de Regina aura probablement lieu dans les derniers jours de juillet, au cours de l'exposition provinciale. Elle durera trois jours.

Am Manitoba, la Saint-Jean-Baptiste sera l'occasion d'une grande fête qui aura lieu à Winnipeg même.

Un nouveau quotidien franco-américain

On annonce la prochaine publication à Fall-River d'un nouveau quotidien franco-américain dont le rédacteur en chef serait M. L.-A. Robert, jusqu'ici rédacteur du *Canado-Américain*, l'hebdomadaire de Manchester.

M. Robert est l'un des plus brillants parmi les jeunes Franco-Américains. Il a un joli talent littéraire et l'expérience du métier.

LETTRE D'OTTAWA

La reprise de la pièce navale

Ottawa, 7. — Le rideau s'est levé, aujourd'hui, sur le dernier acte de la pièce navale. L'intrigue, jusqu'ici si bien emmenée, que nul critique théâtral ne peut encore dire comment le mélodrame se déroulera. La première scène, close à onze heures, ce soir, et qu'on pensait devoir être bien plus longue, s'est écoulée paisiblement, devant une assistance clairsemée, et plutôt désintéressée. Les principaux rôles ont échangé des répliques assez quelconques. Peu de nouveau; ce semble, jusqu'ici, être un résumé des actes précédents. MM. Laurier, Borden, Pugsley, Rogers et Macdonald, d'une voix assez calme, ont échangé des tirades assez brèves. Et, à la surprise de tout le monde, le *deus ex machina*, M. Rogers, avec une bonne grâce apparente, a baissé la toile à bonne heure et même a poussé la condescendance jusqu'à éteindre les feux de la rampe. Il n'en sera pas tous les soirs ainsi.

Les journaux annonçaient cet après-midi même l'utilité des négociations intervenues entre MM. Borden et Laurier, quant au choix d'une date où la Chambre lirait le bill naval pour la troisième fois et où chaque député donnerait un vote final, à propos de cette mesure.

MM. Laurier et Borden ont, à la séance d'aujourd'hui, confirmé publiquement le résultat négatif de l'entrevue particulière des deux chefs. M. Borden a proposé à M. Laurier de fixer la date de ce troisième vote; M. Laurier a répondu en termes assez vagues que la gauche a l'intention de discuter encore indéfiniment cette mesure. Et M. Borden, prudemment, en réponse à M. Laurier, a réaffirmé son offre, repoussée, cette fois, par M. Pugsley. Il reste donc que la bataille va se continuer.

M. Laurier, en un discours assez intéressant, dans certaines de ses parties, — puisque le chef de l'opposition n'a pas pris une part bien active à l'obstruction, du trois au quinze mars, à cause d'une violente bronchite, — soutient toujours qu'il n'y a pas urgence. "S'il y avait urgence", dit-il, "s'il était vrai que l'Empire est en péril, la gauche n'hésiterait pas à voter l'argent que le ministère demanderait à la Chambre, serait-ce même deux fois le montant de trente-cinq millions." On voit donc que l'ex-premier ministre, au cas d'urgence, irait plus loin que M. Borden, s'il faut en croire son discours. Avec habileté, M. Laurier, par ailleurs, escamote le fond de la question, en disant que le peuple devrait se prononcer, dans un appel général, sur cette double question: "Que sera-ce, l'organisation d'une marine autonome, ou la contribution impériale?" M. Laurier ne fait aucune allusion au groupe, fort nombreux, d'électeurs qui ne veulent ni marine ni contribution. Il sait pourtant l'existence de ce groupe, mais il la passe sous silence, puisque ces électeurs sont tout aussi formellement opposés à son projet de marine qu'à celui de M. Borden. Il réclame l'appel au peuple!

Le premier ministre, de son côté, fait grand état, à l'encontre de M. Laurier, du refus d'appel au peuple que l'ancien premier ministre a donné, en trois ou quatre circonstances, à des députés de l'ancienne opposition qui le demandaient, en 1910, et à la session qui suivit la victoire nationale de Drummond-Arthabaska. Nos chefs de partis se répondent l'un à l'autre à coups de "Tu quoque". L'arme a deux tranchants; et elle blesse, aujourd'hui, quoique la manie, le premier ministre d'aujourd'hui comme celui d'hier.

Le trait saillant de la discussion ajournée ce soir, c'est la défaveur apparente que les deux chefs de partis témoignent à une loi de clôture. M. Laurier dit explicitement que, au cours de sa longue carrière politique, il ne s'est jamais plaint de l'obstruction, et qu'il a eu recours à l'appel au peuple, pour la terminer, quand il y en avait. De son côté, le premier ministre déclare: "Personne, à droite, ne veut limiter illégalement, sur cette grave question, le débat raisonnable qui doit s'en faire." Mais, tout de même, M. Borden se réserve des portes de sortie. "Il faut cependant distinguer", ajoute-t-il, "entre un débat raisonnable, fait dans le but de renseigner le peuple, et le débat indéfini, fait dans le seul but, de la part de l'opposition, d'accabler le ministère à la dissolution de la Chambre."

M. Rogers, moins vague, rétorque que "la majorité a des droits, et elle n'entend pas que la minorité mette des bâtons dans les roues de la machine gouvernementale." C'est un avis assez explicite à la gauche. Les événements prochains nous diront de quelle manière le ministère entend garder libres d'obstacles les rouages de notre organisme politique.

Dès que la Chambre en vient aux ordres-du-jour, M. Borden se lève, au milieu des acclamations de la droite, où il manque bien des députés, tout comme à la gauche. Le secrétaire des Communes vient de lire l'ordre relatif au bill naval. M. Borden, la tête un peu inclinée, les deux mains croisées sur la poitrine, attend la fin des applaudissements. Puis, le calme fait, de sa voix un peu sourde, il rappelle que, depuis plusieurs semaines, la Chambre a discuté le bill Borden, et ajoute: "Nous ne désirons pas limiter le débat de cette grave mesure; mais je ferais remarquer que la gauche a traité longuement ce sujet, plus longuement que, à ma mémoire, aucun sujet ne fut jamais discuté, aux Communes. Je demande à mon ami, le chef de l'opposition, de nous dire à quelle date l'opposition permettra que ce projet de loi subisse l'épreuve du comité, puis que la Chambre prenne à ce sujet le vote de la troisième lecture. Notez que je fais la proposition raisonnable, et que, dans le passé, de telles propositions ont toujours été favorablement accueillies. Je saisis cette occasion pour faire cette offre en toute bonne foi, et je désirerais fort que mon ami, le chef de l'opposition, m'indiquât une date où nous voterons cette mesure, en troisième lecture."

C'est tout, pour le moment. La droite applaudit. M. Laurier se lève, et la gauche l'acclame. A peine les dernières rumeurs de cette manifestation meurent-elles aux travers extrêmes de la gauche, que le chef de l'opposition donne une réponse à M. Borden.

M. Laurier est en voix. "La demande de M. Borden, dit-il, est claire et nette, donnons-lui la réponse sans équivoque à laquelle il a droit. Je n'admets pas que la discussion de ce projet de loi naval a duré, jusqu'ici, plus longtemps que celle de n'importe quelle autre mesure dont un gouvernement a saisi les Communes. Le débat sur le bill de la réciprocité fut plus long que celui dont nous parlons actuellement. Car, sur l'entente Taft-Fielding, sujet dont nous saisissons le parlement le 26 janvier 1911, le 29 juillet de cette année-là, les conservateurs n'avaient pas fini de parler. Je n'ai pas alors blâmé l'opposition de son attitude, en Chambre. Elle était dans son droit. Il arrive quelquefois, dans les parlements de constitution britannique, que la majorité et la minorité ne s'entendent pas, quant à la longueur d'un débat, et que l'une a de son devoir une autre conception que l'autre. Quoique l'on considère l'obstruction comme inconstitutionnelle, le gouvernement parlementaire en est quelquefois l'ennemi. Dans toute ma vie politique, soit à droite ou à gauche, je ne me suis jamais plaint de l'obstruction; et, quand il s'agit, entre autres cas, de la question de la réciprocité, j'ai cru que la meilleure manière de trancher le différend entre les deux partis, c'était de le référer au peuple. Telle est la solution qui, chaque fois, à mon avis, donne le plus de satisfaction."

La gauche applaudit à ces paroles. Et M. Laurier passe à l'exposé des faits qui ont créé la situation présente des deux partis. "La raison de notre attitude, en l'occurrence, c'est que nous voulons attirer l'attention de la Chambre et du pays sur la mesure la plus importante dont un gouvernement ait saisi les députés canadiens, depuis quarante ans. C'est une nouvelle orientation de notre vie politique. La journée d'aujourd'hui, l'heure actuelle même, ne sont pas sans solennité. Adopter cette loi, c'est tourner le dos à toutes nos traditions, à toute notre histoire, depuis la Confédération. C'est interrompre le développement de l'esprit de confiance en leur entreprise, de l'initiative dont les Canadiens ont fait preuve depuis 1867. C'est ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de nos combats pour l'obtention de nos droits constitutionnels, c'est, jusqu'ici, la centralisation a été vaincue, et où, jusqu'à l'heure actuelle, la politique d'expansion coloniale l'a emporté sur celle-là. C'est rompre toutes nos saines traditions politiques."

M. Laurier note que le bill a trait à toute la question de la défense des colonies, problème posé aux premiers jours de la Confédération, et résolu alors par Macdonald et Cartier, qui s'inscrivent contre toute contribution à l'armée et à la marine britannique. D'après lui, ces deux artisans de la Confédération donneront leur adhésion à une doctrine toute autre. Et il n'y a pas encore bien longtemps, M. Laurier fait ici allusion à la résolution du 29 mars 1909, — les deux partis, mettant de côté sans fausse honte toute doctrine étroite, souscrivirent à la théorie de l'établissement d'une flotte canadienne. Or, aujourd'hui, dit-il, le parti conservateur revient sur sa décision d'alors, il parle de l'urgence, afin d'exercer son attitude présente. "La discussion a prouvé, dit M. Laurier, qu'il n'y a pas d'urgence, qu'il n'y en a jamais eu, depuis le cinq décembre, qu'il y a en acte réellement moins que jamais. Le premier ministre Asquith, sir Edward Grey, le ministre des Affaires Étrangères, en Grande-Bretagne, ont déclaré récemment que les relations de l'Empire avec les autres puissances sont des plus cordiales. M. Churchill a dit et répété dix

(SUITE A LA 2ème PAGE)

CHOSSES MUNICIPALES

LES ARRETS DES TRAMWAYS

Le conseil municipal laisse le rapport des commissaires sur la table après une longue discussion. — L'échevin Giroux voulait faire un essai de projet avant de donner un droit à la compagnie

La question des arrêts de tramways a soulevé une longue discussion et un incident très vif entre le maire, l'échevin L.-A. Lapointe et l'échevin Martin, à la séance du conseil d'hier après-midi.

Trois motions furent présentées au conseil: l'échevin L. A. Lapointe proposa de laisser le rapport sur la table; l'échevin Martin, de rejeter le rapport, parce qu'on ne sait pas encore quel projet veut présenter la Compagnie des tramways; l'échevin Giroux, de faire l'expérience des arrêts pendant trois mois, avant de leur donner force de loi. Le représentant de Saint-Jacques est opposé à l'adoption du rapport, parce que ce serait donner des droits acquis à la compagnie, mais il n'y a pas de mal à faire un essai qui n'engagera ni la ville ni la compagnie et qui démontrera la valeur de la proposition.

L'échevin L.-A. Lapointe souleva l'objection qu'on amènerait le règlement par la proposition Giroux et qu'on ne peut le faire que par un amendement au règlement 210, ce qui exige un avis de trente jours.

Il ne s'agit pas d'un amendement au règlement, dit le maire, mais d'une simple prière à la compagnie. Si j'étais échevin, je voterais pour la motion Giroux.

La-dessus l'échevin L.-A. Lapointe dit au maire: "Vous admettez qu'il faut un amendement au règlement pour donner à la compagnie le droit de diminuer ses arrêts; pourquoi alors insistez-vous pour maintenir la motion Giroux? Est-ce par parti pris? Si vous décidez que telle ou telle motion est la bonne, vous feriez mieux de quitter votre siège."

"Je voudrais que ma position soit comprise", dit le maire.

"Elle ne le sera jamais, interromp l'échevin Lapointe, parce que vous êtes à la fois le président du conseil et le président du bureau des commissaires."

Le maire répond qu'en se déclarant pour la motion Giroux, il ne fait que recommander l'adoption d'un rapport qu'il a préparé de concert avec ses collègues du bureau des commissaires. Il maintient qu'il a le droit de parler comme il l'a fait, mais ce n'est pas l'opinion de l'échevin Martin, qui reproche au maire la latitude qu'il prend. "Aucun maire, dit-il, ne s'est jamais permis de dicter sa conduite au conseil en disant que s'il était échevin il adopterait l'amendement Giroux."

Le maire: "Restez dans la question, je ne vous permettrai pas de juger de ma conduite."

L'échevin Martin a peur qu'une fois accordée cette permission ne devienne une arme entre les mains de la compagnie. Personne ne veut des arrêts et les gens ont le droit d'aller en payant jusqu'à la rue la plus rapprochée de l'endroit où ils vont. Ce serait-on, dit-il, d'un cocher qui arrêterait à deux pas de la place où il se place où vous vous rendez et qui vous répondrait: "Marchez le reste du chemin."

L'échevin McDonald demande quelle

façon a reçue la ville de Montréal pour faire une semblable concession à la compagnie.

L'échevin L. A. Lapointe souleva un nouveau point d'ordre, basé sur la clause No 43 du règlement 210. Cette clause ne donne au conseil le droit d'annuler, par simple résolution, qu'un changement de route ou une nouvelle route. La motion de l'échevin Giroux est donc illégale. D'ailleurs, dit M. Lapointe, nous avons souvent adopté des résolutions au sujet des nouvelles routes. Jamais elle ne s'y est conformée, mais elle s'empresse de sauter sur la résolution Giroux. L'échevin Giroux devrait retirer lui-même sa motion, puisque l'échevin Poissant va présenter un avis de motion pour amender le règlement, ce qui fera revenir la question devant le conseil dans un mois.

L'échevin Robinson dit que les commissaires, les experts et la commission spéciale ont été unanimes à recommander la réduction des arrêts, il ne voudrait pas se mettre contre ce mouvement, mais, puisque l'échevin Poissant veut présenter dans un mois un amendement au règlement, il croit que c'est le meilleur moyen de régler la question, devant l'opinion exprimée par M. Laurendeau.

L'échevin Ménard se déclare pour un essai des arrêts avant l'adoption d'un amendement au règlement. Il croit cependant que la compagnie ne pourra observer ces arrêts et ce sera la preuve dont on a besoin.

Sur le point d'ordre de l'échevin Lapointe, le maire dit que la clause 43 ne s'applique qu'aux changements de routes ou à l'intersection de nouvelles routes et que dans la motion de l'échevin Giroux il ne s'agit que d'arrêts, lesquels le règlement ne mentionne pas.

L'échevin Giroux se contente de prier la compagnie de faire un essai, ce qui n'amène en rien le règlement, et par conséquent nous pouvons l'adopter.

L'échevin Clément demande au maire si la motion de l'échevin Giroux amène le rapport des commissaires ou une motion préalable, et par conséquent si elle est dans l'ordre.

Le maire répond qu'elle n'amène rien, mais qu'on peut toujours demander de suspendre un rapport.

L'échevin L.-A. Lapointe demande si l'on a le droit d'amener temporairement un rapport.

L'échevin Giroux dit que ce qu'il demande c'est qu'on n'attende pas à essayer ce qui peut être une amélioration. Si nous attendons un nouveau contrat, nous attendrons longtemps. M. Giroux ne veut pas prendre la responsabilité d'accorder une concession à la compagnie avant d'en avoir fait l'essai, qui ne coûte rien à personne et qui nous renseignera et qui ne fera à la compagnie aucune concession dont elle puisse se prévaloir.

Le sous-amendement Giroux a été rejeté par 16 voix contre 11, l'amendement Martin l'a été par 18 voix contre 9, et la motion Lapointe a été adoptée à la presque unanimité des voix, l'échevin Giroux votant seul dans la négative.

UNE PROTESTATION EN MASSE

A une grande réunion conjointe de quatre paroisses du nord de la ville, tenue hier soir, une résolution est adoptée, annonçant le commencement d'une campagne électorale en faveur de l'amélioration du service des tramways.

Trois cents personnes venues des paroisses Notre-Dame de la Défense, Sainte-Cécile, Saint-Jean de la Croix, du Parc Extension, ont tenu hier soir à l'école Saint-Zotique, une grande assemblée sous la présidence de Monsieur A. T. Poirier, afin de protester contre l'abandon dans lequel les laïcs de la ville depuis leur annexion.

La résolution suivante proposée par le docteur Poulin, et secondée par MM. Poirier et Proulx, fut adoptée à l'unanimité:

"Nous soussignés, citoyens des paroisses de Saint-Jean de la Croix, Sainte-Cécile, Notre-Dame de la Défense, Parc Extension, réunis ce septième jour d'avril, dix-neuf cent treize en grande assemblée publique, avons résolu ce qui suit:

"Que nous entamerons dès demain, une campagne dans le but d'obtenir le réajustement de nos griefs, que nous adresserons au Conseil Municipal de Montréal, à la Montreal Tramway Company, laquelle dessert les lignes suburbaines; aux journaux auxquels nous demandons respectueusement de faire valoir auprès des autorités, la justice de nos réclamations, et qu'après toutes ces démarches, nous prendrons telles mesures énergiques dans le but de forcer les autorités compétentes à donner aux contribuables du Nord de la Ville, la protection sanitaire, le confort, les avantages de communications dont jouissent les contri-

buables des autres districts de la Métropole.

Monsieur le docteur Poulin est le premier orateur de l'assemblée qui a prononcé quelques-unes des réformes les plus pressantes:

10.—Expropriation de la rue Saint-Laurent;

20.—Meilleur service de police.

30.—Bonnes routes;

40.—Continuation des tramways rue Saint-Laurent.

M. le curé Préfontaine instamment prié d'adresser la parole, demande aux personnes présentes de signer sans crainte les requêtes qui leur seront présentées, requêtes qui seront portées au conseil municipal et à la compagnie des Tramways. Il approuve de tout cœur les réclamations et les griefs qu'a formulés le docteur Poulin.

Plusieurs autres orateurs, entre autres, les échevins Giroux et Houli, M. Sexton, gérant de la Banque Royale, et M. Hardy, adressèrent la parole approuvant de tout cœur la campagne que l'on allait entamer.

M. le docteur Poulin proposa ensuite qu'un comité composé du curé Préfontaine, de MM. Poirier, Alary, Leveillé et Sexton, soit nommé pour aller trouver mercredi matin, la compagnie des tramways, puis les commissaires.

Une autre assemblée où seront connus les résultats des demandes entreprises, aura lieu sous peu.

L'assemblée passe du 3 au 16: Dandenaill passe du 4 au 11; Létourneau passe du 17 au 14; Gorman passe du 9 au 6; Cochran passe du 16 au 9; Shanahan passe du 16 au 24.

Les sergents promus sont désignés pour les postes suivants: Barrett au 5; Howe au 10; McGee au 8; Piquet au 2; Larivière au 6; Lemieux, surveillance du Parc Lafontaine; Main-guy au 3; Brunelle au 4. Le sergent Bricault passe du 6 au 16.

L'éclairage à Bordeaux

La Saragay Water and Power Company vient d'accorder à ses clients du quartier Bordeaux, une notable réduction du prix de l'éclairage. On payait autrefois 15 sous le kilowat-heure, avec 25 pour cent d'escompte; le prix est maintenant de 10 sous le kilowat-heure, avec 30 pour cent d'escompte.

Est paru: "A BOUT PORTANT"

de Nap. Tellier

L'vol. franco 27cts

EN VENTE AU DEVOIR

POLITIQUE ETRANGERE

LES CHAMBRES AMERICAINES

Un grand nombre de projets de loi importants seront soumis à l'approbation des représentants au cours de la présente session

Washington, 7. — Des projets de loi et des résolutions pour réformer la circulation du papier-monnaie aux Etats-Unis, pour prévenir les inondations du Mississippi, pour pourvoir au soulagement des victimes de l'inondation, pour construire des chemins de fer du gouvernement dans l'Alaska et pour voir à la réalisation de plusieurs autres projets ont été soumis aux deux Chambres du Congrès, aujourd'hui.

Les mesures représentent des semaines de travail de la part des sénateurs et des représentants, dans la préparation de mesures législatives qui demandent une action immédiate.

23 autres projets de loi pour réformer le système de la circulation du papier-monnaie ont fait leur apparition, notamment celui du sénateur Hitchcock, du Nebraska, un membre du comité du sénat qui doit préparer une législation à cet effet. Ce projet de loi pourvoit à l'établissement de vingt associations différentes de réserves nationales, ayant des pouvoirs étendus pour émettre des billets, faire de l'escompte et du change.

Le projet de loi préparé par la com-

mission monétaire nationale a été présenté de nouveau par le sénateur Lodge, agissant pour le sénateur Weeks. Des mesures législatives pour la construction de mille milles de voie ferrée du gouvernement dans l'Alaska ont été proposées par les sénateurs Chamberlain et Jones et le délégué Wychemser de l'Alaska. Les projets de loi autoriseraient l'émission de billets de gouvernement pour le montant de \$50,000,000, afin de payer le travail de construction de la route projetée. Ces billets seraient remboursés avec les recettes fédérales de l'Alaska.

Le sénateur Burton a présenté une résolution accordant \$2,000,000 pour le soulagement des victimes de l'inondation. A la chambre le représentant Ansbury a présenté une résolution appropriant \$25,000,000 pour le seul Etat de l'Ohio. La résolution Burton propose que le département de la guerre soit d'abord indemnisé pour l'argent qu'il a dépensé dans le travail de sauvetage. La balance de cette somme serait mise à la disposition de la Croix Rouge américaine.

FRANCE

Les grandes crises

européennes depuis

soixante ans

C'EST AU PRINTEMPS ET AU

COMMENCEMENT DE L'ETE

QUE LES GRANDES PUISSANCES

ONT CESSÉ DE SE TROUVER

AUX PRISES.

Paris, 8. — M. Messimy a opposé un contre-projet à la loi de trois ans. Ce contre-projet a été repoussé par la commission de l'armée, à l'unanimité. Cependant, les adversaires des trois ans comptent encore sur lui: "Il sera accepté par le parlement", écrit la "Lanterne".

Le principe de M. Messimy est bien simple: il consiste à renvoyer la classe après 28 mois de service, le 10 décembre, et à la reporter vers le milieu d'août pour les manœuvres. Cela suppose évidemment que la période du 10 février au 15 août est moins dangereuse que les autres; car si elle était plus dangereuse, M. Messimy, ancien ministre de la guerre, ne songerait pas à la choisir pour enlever à la France un soldat sur trois. Consultons donc l'histoire, et regardons quelles dates sont notées les grandes crises qui ont troublé ou bouleversé l'Europe depuis une soixantaine d'années:

Guerre de Crimée. — La France et l'Angleterre déclarent la guerre le 28 mars 1854.

Guerre d'Italie. — L'ultimatum autrichien est remis à Victor-Emmanuel le 23 avril 1859.

Guerre des duchés. — Les troupes austro-prussiennes entrent en Sleswig le 1er février 1864.

Guerre austro-prussienne. — L'Austrie fait décréter, à Francfort, "l'exécution fédérale" contre la Prusse le 16 juin 1866.

Guerre franco-allemande. — Vote du corps législatif le 19 juillet 1870.

Crise de 1875. — L'ambassadeur d'Allemagne fait une démarche inquiétante auprès du duc Decazes le 5 mai 1875.

Guerre russo-turque. — Alexandre II ordonne à ses armées de franchir la frontière ottomane le 24 avril 1877.

Crise anglo-russe. — Le parlement britannique approuve la concession des réserves les 8 et 9 avril 1878.

Crise du Septennat. — Guel-apens contre M. Schmebelle le 20 avril 1887.

Crise de Tanger. — L'Allemagne obtient la démission de M. Delcassé le 6 juin 1905.

Crise d'Algésiras. — La chute du cabinet Rouvier est l'occasion de graves embarras du 10 au 21 mars 1906.

Crise de 1906. — L'ambassadeur d'Allemagne fait une démarche décisive à Pétersbourg le 24 mars 1909.

Crise d'Agadir. — Le baron de Schoen annonce à M. de Selves l'envoi de la "Panther" le 1er juillet 1911.

Crise actuelle. — Le comte de Szecheny annonce à M. Jonnart la démonstration navale de l'Autriche le 20 mars 1913.

Si l'on en juge d'après le passé — c'est donc au printemps et au commencement de l'été que les grandes puissances risquent de se trouver aux prises. Or, c'est justement à cette époque de l'année que M. Messimy propose d'affaiblir nos effectifs. Quel est le gouvernement qui prendrait la responsabilité d'accepter un pareil projet?

ALLEMAGNE

L'équipe du Zeppelin IV

L'ALLEMAGNE EST RASSURÉE: SES SECRETS N'ONT PAS ETE DECOUVERTS.

Berlin, 8. — Les officiers de l'armée allemande qui étaient à bord du Zeppelin Z-IV, lorsqu'il fut capturé par des officiers français, après avoir traversé la frontière et être atterri à Lunéville, sont d'opinion que les Français n'ont découvert aucun des secrets renfermés dans la construction de l'immense dirigeable.

Dans leur rapport, les officiers allemands croient que les Français n'ont rien observé qui pût leur permettre de reproduire le mécanisme compliqué du dirigeable, bien que le général Hirschauer, inspecteur du département français de l'aviation et autres experts soient montés à son bord.

Quelques membres de l'équipage du Zeppelin disent qu'ils ont entendu des coups de feu qu'on traitait au dirigeable, mais cela n'est pas confirmé par les autres passagers.

GRECE

La France et la Grèce

UN JOURNAL DE SALONIQUE

DEMANDE POURQUOI L'AMITIÉ ENTRE CES PUISSANCES

RESTE PLATONIQUE

(Service particulier)

Paris, 8. — La "Liberté", journal de Salonique, commente les marques de sympathie témoignées à la Grèce

par le gouvernement et les journaux

français, ainsi que par le président de la république, à l'occasion du deuil hellénique.

Le journal ajoute que la Grèce et l'hellénisme sont particulièrement sensibles à ces marques de réelle et cordiale amitié. Celle-ci étant ainsi inébranlable et s'affirmant dans toute occasion, soit de bonheur, soit de malheur pour les deux pays, on peut se demander pourquoi elle reste platonique.

La "Liberté" énumère ensuite les principales manifestations en faveur de l'hellénisme: bataille de Navarin, concours prêt par les rois Charles X et Louis-Philippe à la réalisation de l'indépendance grecque, activité de M. Waddington au congrès de Berlin, refus de la France de participer au blocus des 1886, plaidoyers de M. Clemenceau dans les affaires de Crète, sentiments d'amitié du cabinet Poincaré envers les peuples balkaniques, enfin apais moral et économique accordé par la France à la Grèce, notamment par l'envoi d'une mission militaire, dont les méthodes ont conduit les troupes grecques à la victoire.

La "Liberté" se demande pourquoi ces divers manifestations ne se cristalliseraient pas en un accord stipulant des engagements respectifs au point de vue méditerranéen, et qui, maintenant que la Grèce s'est agrandie, assureraient la réalisation des rêves grecs et français.

ANGLETERRE

IMPRESSION CREEE EN ANGLE-

TERRE A LA SUITE DU PROJET

DE LOI DE REVISION DU TARIF

AUX ETATS-UNIS.

Londres, 8. — La révision projetée du tarif américain cause beaucoup de discussion en Angleterre quant à l'effet qu'elle aura sur le commerce anglais aux Etats-Unis.

Tous les journaux commentent à fond les divers aspects politiques. Ces commentaires se ressentent évidemment des courants politiques des journaux. La presse qui est en faveur de la réforme du tarif passe en revue les divers changements projetés et déclare que le tarif dans l'ensemble garde un caractère distinctement protectionniste. De leur côté, les libéraux échangistes citent les articles placés sur la liste gratuite et maintiennent que c'est un mouvement avancé vers la réalisation de leur idéal.

Le "Post" dit que le manufacturier américain a peu de raison de craindre que le pays soit inondé par une affluence de marchandises étrangères de mauvaise qualité.

Le "Graphic" dit: "Le président Wilson n'est pas pour répéter la gaffe du président Taft en se tenant pas sa promesse de réduire le tarif".

Ce journal prédit que le président Wilson devra livrer un combat très rude pour imposer ses réformes.

Les journaux libéraux échangistes sont dans la jubilation. Le "Chronicle" donne à son article le titre suivant: "Vers une Amérique libre-échangiste" et le "Daily News": "Un coup à la protection".

Le "Daily News" dit que le projet de loi est une attaque contre tout le système de la protection et que c'est le plus terrible coup porté à cette dernière depuis l'établissement du libre-échange en Angleterre par Peel, il y a soixante-dix ans.

ETATS-UNIS

Le tarif américain

LE GOUVERNEMENT CANADIEN

EN ATTEND LES PLUS GRANDS

AVANTAGES POUR NOS PRINCIPALES INDUSTRIES.

Ottawa, Ont., 8. — La révision du bill du tarif, telle que proposée par le Président Wilson, aura des résultats très avantageux, croit-on, pour les Provinces Maritimes du Dominion et la Province de Québec, sous le rapport de l'industrie du bois de pulpe, et du bois de construction. Elles bénéficieront aussi grandement du commerce des pêcheries, du charbon et du bétail.

D'autre part, la réduction de 25 à 10 pour cent sur le blé sera pratiquement d'un grand avantage pour les cultivateurs de l'Ouest. Sous le même rapport, la fleur, bien que n'étant pas parmi les produits qui s'entrent sur la liste des articles de franchise, à moins que les Etats Unis bénéficient du même privilège, pourra avoir accès sur le marché américain et partant donner une grande impulsion à l'industrie des grains de l'Ouest.

On est d'opinion parmi les membres du gouvernement que ce que la réciprocité n'a pu obtenir en faveur des cultivateurs canadiens, la nouvelle politique du parti démocrate va le donner.

M. W. H. Sharpe (Lisgar, Man.) a déclaré que le nouveau bill du tarif favoriserait énormément les meuniers de l'Ouest, à cause des facilités qu'ils auront de faire pénétrer les produits de la ferme sur le marché américain.

La question des laïages va de son côté donner une grande impulsion à l'industrie éricole de l'Ouest.

Les membres du gouvernement attachent la plus grande importance à l'ouverture du marché pour ce qui a

rapport au commerce du bois de construction. On espère que, vu les ressources incomparables dont le Canada dispose dans ces branches du commerce, les manufacturiers et commerçants canadiens vont retirer les plus grands avantages des nouveaux changements qui viennent d'être effectués dans la question du tarif américain.

La nouvelle république

et les puissances

Washington, 7. — La Grande-Bretagne et le Japon ne reconnaîtront pas la nouvelle république chinoise de main. Cette nouvelle a été connue, ce soir, et il y a lieu de croire que la Russie, la France et l'Allemagne différeront la reconnaissance de cette nouvelle forme de gouvernement en Chine.

Seules, des six puissances formant le groupe qui a pris part à l'emprunt des Etats-Unis se sont déclarés en faveur de la reconnaissance du nouveau gouvernement. Le Brésil et la plus grande partie des républiques sud-américaines ont adopté la politique américaine au sujet de la nouvelle république, mais jusqu'ici les grandes puissances ont vu d'un bon œil la proposition américaine qui veut que tous les gouvernements aient de concert et attendent l'adoption de la Constitution par l'Assemblée Nationale, ce qui causerait un délai de plusieurs mois.

Les cercles officiels n'ont fait aucunement mention de l'effet causé auprès des gouvernements étrangers par l'attitude du gouvernement des Etats-Unis.

Le département du secrétaire d'Etat attendra quelques jours pour avoir des détails au sujet de l'organisation constitutionnelle de la république de l'Extrême Orient, et il est probable que le gouvernement sera reconnu sous peu.

Le représentant de la Chine à Washington a demandé à M. Bryan où l'on en était pour ce qui traitait à la coopération des puissances.

L'ambassadeur Bryce a aussi causé des intérêts chinois avec M. Bryan. Le président Wilson a déclaré que l'attitude des Etats-Unis n'était aucunement dictée par la question monétaire. On lui a aussi demandé s'il se souciait de la Chine aussitôt qu'il apprendrait l'organisation de l'assemblée constituante, mais il a déclaré qu'il préférerait ne rien annoncer encore.

Spécial pour paquebot

A l'occasion du départ du S. M. R. Victoria de Saint-Jean Ouel, N. B., vendredi le 11 avril, un train spécial comprenant char à bagages, wagons de première, deuxième, troisième et quatrième classes, partira de la gare de la rue Windsor à 8.15 p.m., jeudi le 10 avril et se rendra directement aux abords du paquebot à Saint-Jean Ouel, N. B.

Meurtre d'un

journaliste

M. FERNAND GRAS EST TUE PAR UNE JEUNE FILLE EN REVENDANT DU MAROC OÙ IL AVAIT REPRÉSENTÉ UN JOURNAL DE TOULON.

(Service particulier)

Toulon, 8. — M. Fernand Gras, qui appartenait à la rédaction d'un journal toulonnais, et qui était depuis six mois correspondant de guerre d'un journal parisien, au Maroc, où il se distinguait à diverses reprises, a été tué par Charlotte Gélasy, 18 ans.

Revenu du Maroc, il y a une quinzaine de jours, Gras, après un court séjour à Toulon, était allé à Paris et il en était arrivé hier lundi. Charlotte Gélasy, qu'il avait connue il y a environ deux ans, avait mis M. Gras en demeure de l'épouser.

Ayant eu qu'il déclinait à l'Eden-Bar, rue Cornille, elle l'y rejoignit et, après un court entretien, tira sur lui trois coups de revolver. M. Fernand Gras expira dix minutes après.

Pendant ce temps, Charlotte Gélasy priait un passant de l'accompagner au poste, où elle se constituait prisonnière.

M. Fernand Gras, âgé de 34 ans, était né à Pignans (Var). Il avait pris part, comme caporal colonial, à l'expédition de Chine et blessé grièvement au pied droit à Tien-Tsin, il avait reçu la médaille militaire des mains de l'amiral Pottier. Réformé avec pension, il s'était lancé dans le journalisme et pendant ses deux séjours au Maroc, il avait été l'objet d'une proposition pour la croix de la Légion d'honneur. Il fut la cause de l'incident de Larache.

La vengeance d'un

mécanicien révoqué

IL LANCE SEPT LOCOMOTIVES A

TOUTE VITESSE SUR LA VOIE.

(Service particulier)

Parme, 8. — Le mécanicien des tramways Guerino Chiari, furieux d'avoir été révoqué, a employé pour se venger un moyen peu banal qui a failli déterminer une catastrophe.

Il est allé au dépôt, a chauffé sept locomotives et les a toutes lancées sur la voie. La course folle de ces machines a causé une panique indescriptible. Heureusement elle fut interrompue par la chute de la locomotive en tête qui s'est renversée et a barré la voie.

Le mécanicien a été arrêté au moment où il voulait prendre à la gare le train pour Rome.

Le Transcontinental

à Québec

(De notre correspondant)

Québec, 7. — M. Wm. A. Marsh, président de la Chambre de Commerce de Québec, a adressé une lettre à M. Leonard, président du Transcontinental, lui demandant ce que la commission entend faire au sujet des voies terminales de Québec et si les ports de Québec, de Saint-Jean et de Halifax peuvent compter sur un gros commerce d'exportation venant de l'Ouest lorsque la ligne Winnipeg-Moncton sera en opération.

Une donation de

Richard Coeur-de-Lion

Rouen, 8. — Le conseil municipal de Rouen a donné son approbation à la vente, par les hospices civils de Rouen, d'un terrain de 70 hectares situé en bordure de la Seine.

Cette propriété était une donation que fit à l'ancien Hôtel-Dieu de Rouen, en 1195, Richard Coeur-de-Lion, roi d'Angleterre. Elle servait alors de lieu de refuge pour les pestiférés.

Lalor Brodeur
LIMITED
MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL

Vaisselle, Verrerie et Coutellerie

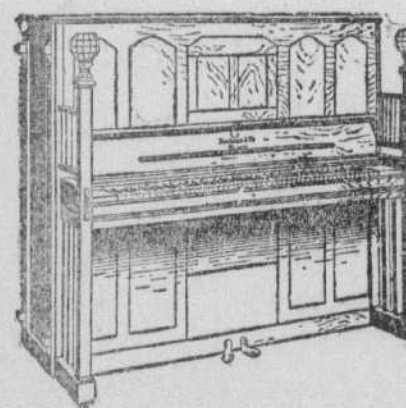
QUAND VOUS DEMENAGEZ OU PRENEZ MAISON VOUS AVEZ PEU DE TEMPS POUR CHOISIR VOTRE COUTELLERIE, VAISSELLE,

LE GRAND CONCOURS DU "DEVOIR"

Liste des Candidats et le Nombre de Votes Qu'ils Avaient à leur Crédit le 7 Avril à Midi

LE DISTRICT No. 1, comprend toute la partie de la ville de Montréal, à l'ouest du Boulevard Saint-Laurent; ainsi qu'Outremont, Westmount et Verdun.

Jos. A. Rozon, 554 Albert, 15,300
M. G. Audette, 126 St-Philippe, 1660
M. A. Laberge, 1404 Châteauguay, 2410
E. Lavoie, 276 St-Laurent, 13,530
G. Vau, 1137 St-Antoine, 4210
M. E. Poitras, 1814 St-Urbain, 2845
Mlle Irma Grenier, 197 Châteauguay, 2525
Mlle G. Valentine, 11 Chemin Sainte-Catherine, 12,590
M. L. G. Lapointe, 70 St-Jacques, 1115
M. J. Lucas, 2198 St-Jacques, 1000
Mlle L. Bouvier, 689 Centre, 1000
Mlle Diane Rabin, 40 Riel, Côte St-Paul, 1000
Jeanne Papineau, 1851 St-Jacques, 2420
M. Alfred Alonzo, 224 Coursol, 1010
M. E. Jourdeais, 642 Mulen, 1000
F. Duhamel, 458 Prud'homme, N.D. de Grâces, 3100
Mlle Cécile D'Aoust, 335 Durocher, 8165
Mlle Louise Savard, 1638 Notre-Dame Ouest, 1000
M. A. A. Asselin, 1408 N.-D. Ouest, 1120
Georgianna Fautoux, 210 N.-D. Ouest, 1000
Mlle Antoinette Mathurin, 420 N.-D. Ouest, 1000
M. Albert Poirier, 1614 N.-D. Ouest, 1000
Mlle Berthe Léger, 38 Collège, St-Henri, 2240
Fabiola Boyer, 227 Ste-Marguerite, St-Henri, 1025
Blanche Lavigne, 229 Ste-Marguerite, St-Henri, 1000
Mlle A. Ouellette, 120 Ste-Marguerite, St-Henri, 1000
Mlle Irène Valiquette, 46a Barré, 1000
Mlle Lidia Robia, 176 Claude, 1000
M. Lucien Durocher, 2170 Nance, 1000
Mlle Aurèle Bédard, 400 Jeanne-Mance, 1020
M. Jos. Breton, 480 Ave. Prud'homme, 1000
M. Arthur Payette, 435 La-salle road, Verdun, 1000
M. Edy Deery, 141 Saint-Pierre, 1000
Mlle Alma Boyer, 759 St-Antoine, 2525
Mlle Juliette Janard, 749 St-Antoine, 1000
Joseph Descotes, 104 Vincent, 1030
M. Raoul Dubois, 599 Atwater Ave, 1000
M. René Roy, 579 Wellington, 1000
M. Paul Pellerin, 151 Manufacture, 1050
Mlle Gougou, 168 Rive-De-carie, N.D. de Grâces, 1000
M. Bourcier, 563 Centre, M. Ernest Lafour, 255 Avenue Outremont, 1000
Mlle Blanche Patenaude, 22a Soulanges, 1000
Emma Gougou, 168 Décarie, N.D. de Grâces, 1035
Mlle Amanda Provost, 123 Church (Verdun), 1000
Mlle C. McDougall, 280 Church (Verdun), 1000
Mlle Lora Thibault, 473 Church, (Verdun), 1250



Un Piano Automatique Heintzman & Co. Valeur de \$825.

Liste Complète des Prix

GRAND PRIX

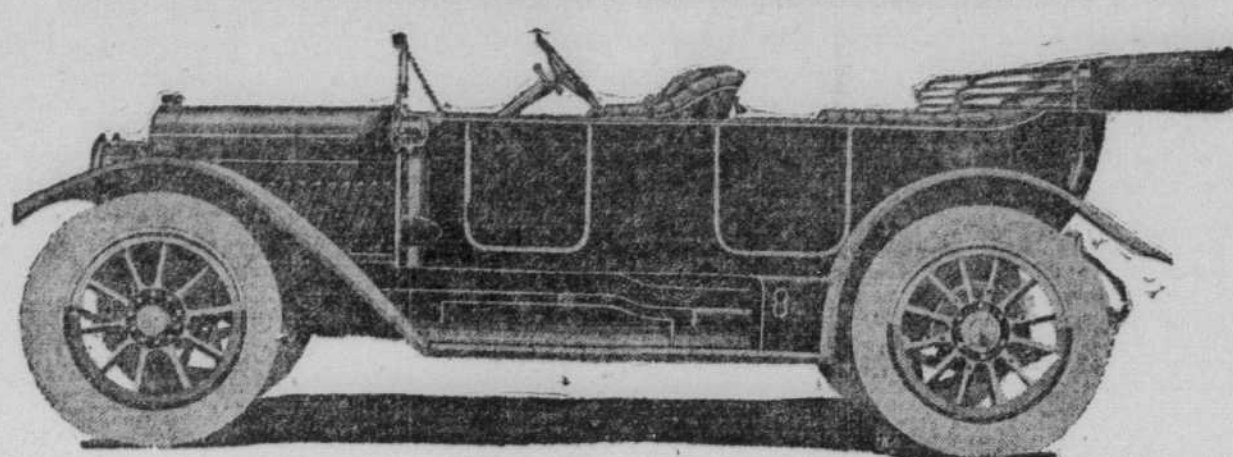
- 1.-Automobile "Abbott-Detroit", modèle 1913, d'une force de 40 chevaux; voiture de tourisme, à 5 places, et d'une valeur de \$2,500. Achetez chez M. Victor Lévesque, 530 Parc Lafontaine.
- 1.-Automobile "Overland", modèle 69T, 1913, d'une force de 30 chevaux; voiture de tourisme à 5 places, évaluée à \$1,350, achetée de la Pope Hartford Motor Co., 313 rue Université.
- 1.-Piano automatique, Heintzman & Co. style Mission, dont la valeur est de \$825. Achetez de C.-W. Lindsay, Limited, Montréal.
- 1.-Grafonolas Columbia "Grand", évalué à \$650, et de plus une valeur de \$25 en registres. Achetez de la Canadian Graphophone Co., Montréal.
- 1.-Piano automatique "Lindsay" dont la valeur est de \$600. Achetez de C.-W. Lindsay, Limited, Montréal.
- 1.-Bourse de \$500 en or.
- 1.-Amblement évalué à \$400, acheté de N.-G. Valiquette, Limitée, 471-474 rue Sainte-Catherine Est.

PRIX DES DISTRICTS

- 7.-Pianos "Lindsay", genre Louis XV, dont la valeur est de \$350 chacun. Achetez de C.-W. Lindsay, Ltd., Montréal.
- 7.-Grafonolas Columbia (nonpareil), évalués à \$180 chacun. Avec chacun de ces instruments, nous donnerons des registres dont la valeur sera de \$20. Ces prix sont achetés de la Canadian Graphophone Co., Montréal.
- 7.-Amblements divers évalués à \$125 chacun, et achetés de N.-G. Valiquette Limitée, 471-474 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.-Bagues à diamants évaluées à \$100 chacune, et achetées chez Henri Scott, 479-481 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.-Certificats de \$75 chacun qu'on peut échanger pour des marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.-Certificats de \$60 chacun payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.-Certificats de \$50 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.-Certificats de \$40 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.-Certificats de \$25 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.

PRIX SUPPLEMENTAIRES

Tous les candidats qui, à la fin du concours, auront recueilli cent mille votes ou plus et qui cependant n'auront pas gagné l'un des prix énumérés plus haut, recevront comme prix un certificat de \$5, payable en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.



Abbott-Detroit, modèle 1913, auto de tourisme à 5 places. Valeur \$2,500.00

M. Ernest Côté, 83 Ste-Catherine, 1000
M. Albani Montezano, 472 Ste-Catherine, 1000
M. Eugène Tremblay, 520 Ontario Est, 1000
J. A. Cantin, 460 Beaudry, 1000
M. Jules Durand, 385 Boul'd Ste-Laurent, 1000
M. Joseph Laurin, 663 Lagacé, 1000
M. Ed. Boile, 132 Ste-Elisabeth, 1005
M. F. H. Bergeron, 161 Ste-Catherine, Maisonneuve, 1000
Alfred Gagnon, 402 St-Denis, 1000
M. J. A. Matte, 74 Hôtel de Ville, 1000
M. Téléphone Beaudoin, 126 St-Hubert, 1005
Mlle A. Hébert, 192 Berri, 1000
Mlle A. Bissonnette, 192 Berri, 1000
M. H. St-Georges, 175b Beau-dry, 1000
M. J. C. Forest, 1079 Lafontaine Est, 1000
Mlle Lucienne Cormier, 185 Ste-Elisabeth, 1000
Alphonse de la Rochelle, 200 Berri, 1050
Mlle Thérèse Huberdeau, 23 Dufresne, 1000
Mlle Yvonne Loranger, 503 St-Hubert, 1265
Mlle Gabrielle Barrette, 61 Ave. Viger, 1000
M. Oscar Morcier, 283 Ste-Catherine Est, 1000
Mlle Anne Dorval, 144 Dorchester-Est, 1000
Mlle Marie-Rose Boite, 139a St-Denis, 1000
Mlle Bernadette Proulx, 1052 Ste-Catherine Est, 1000
Mlle Blanche Lefebvre, 398 Montcalm, 1000
Irene Elie, 54 Adams, 2675
Mlle Blanche Morency, 423 St-Dominique, 1000
M. Valmore Brien, 390 Préfontaine, 1000
Mme P. Brien dit Desrochers, 978 Ontario Est, 1025
M. Ac. Robert, 30 Desary, 1000
Mlle Georgine Poirier, 109 St-Denis, 1000
Mlle Diane Dorion, 204 Ste-Elisabeth, 1000
M. Tancred Chartrand, 199 Berri, 1000
M. Bernard Longpré, 419 St-Hubert, 1005
Mlle A. Rivest, 128 Beaudry, 1000
Mlle I. Desjardins, 88 St-Denis, 1000
Joseph Perron, 163 Duquette, 1250
L. Vaillancourt, 589 Panet, 15850
Mlle Henri Lapointe, 16 Vallee, 1145
Napoleon Séguin Jr., 366 rue Frontenac, 1000
Mlle Louis E. Roberge, 95 Cuvillier, 1350
J. B. Desautels, 692 Bourbonniere, 2220
Serge Gingras, 63 Viger, 8230
Urban Raiche, 1857, N.-D. Est, 1190
Jeanette, Gauthier, 148 B. Fullum, 1005
Emile Faucher, 682 Demon-tigny, 1000
Mlle Bonnevillie, 207 Champ-de-Mars, 1100
Yvonne Dennis, 360 Ste-Catherine, Maisonneuve, 1805
Téléphone Moquin, 120 St-Denis, 1000
Mme Chs. Z. Martel, 98 Frontenac, 1040
Elie Bonin, 1041 DeMontigny, 1000

LE DISTRICT No. 3 comprend cette partie de la ville de Montréal située à l'est du Boulevard Saint-Laurent et au nord de la rue Ontario, jusqu'à l'avenue Mont-Royal Est; ainsi que la Longue-Pointe.

Mlle Ernestine Desjardins, 168 Boyer, 1000
Mlle Bouchard, 526 Parc Lafontaine, 1405
Mlle Clémentine Taitton, 386 Parc Lafontaine, 1880
Robert Larivière, 15 Avenue Lebrun, 1885
Maurice McGinnis, 194 Chapleau, 3910
Mlle Malvina Forget, 400 Roy Est, 1080
Mme P. Bilodeau, 196 Larivière, 27135
Ad. L'Archevêque, 8 rue de Lanaudière, 1045
Lucienne Boulanger, 447 St-Denis, 3295
Armand Roy, 592 Colonnaire, 2020
Mlle Pierre Careau, 313 Panet, 1860
S. R. Benoit, 658 Papineau, 27380
Mlle M. Gilbert, 480 Mentana, 26490
Al. Authier, 480 Rachel, 1915
M. G. H. Trépanier, 1152 R. Cartier, 1000

Mlle Graziella Paquette, 1068 St-Hubert, 1095
Adelst. Lévesque, 532 Parc Lafontaine, 1220
M. J. A. Beaudin, 1283 des Erables, 8345
M. J. E. Fontaine, 101 St-Jérôme, 1000
Juliette Vézina, 1049 Berri, 2125
Mlle Berthe Poitras, 1118 Delorimier, 1135
Mlle Charlotte Benoit, 1068 Des Erables, 1000
Mlle Marthe Gaudine, 780 Panet, 1000
M. Louis Lavertu, 659 Louis Veillout, 1000
Mlle Aline Geoffroy, 691 Ontario Est, 1000
Mlle Dumontet, 361 Mentana, 1000
Jos. Brouillette, 581b Ful-lum, 2250
Mlle Bernadette Lavoie, 12 Shepherd, 1060
Mlle Blanche Masse, 480 Aylwin, Hochelaga, 1000
Mlle Blanche Renaud, 4070 N.-D. Longue-Pointe, 1000
Cécile Rousseau, 937 St-Denis, 7500
Mlle Florida Thivierge, 515 Ave. Coloniale, 1000
Mlle A. Mercus, 90 Parc Lafontaine, 1000
Mlle Pauline Robitaille, 776 Sherbrooke Est, 1000
T. Racine, 1185 Delorimier, 1000
Mlle Berthe Bédard, 670 Cadieux, 1000
Josephine Lafertière, 47a, Chamford, 1150
Mue Duffy, 1160 Delorimier, 1040
Mlle Léona Patenaude, 1060 Delorimier, 1000
Mlle Maria Bédard, 53a Marquette, 1010
Mlle Corine Bouvier, 194 C. des Pins Est, 1000
Dame Armand Gravel, 25 Marquette, 1125
Mme C. de Broin, 1243 des Erables, 1145
Joseph Germain, 511 Rivard, 1410
Isabelle Bédard, 638 Drolet, 1210
Cécile Granger, 717 St-Acadre, 1000
Antoinette Aymon, 123 Drolet, 1265
Alcée Mongenais, 1162 Delorimier, 1005
Jeanne Lemay, 51 Cherrier, 1000
Joseph Avila Paré, 20 Mercier, 1300
Mme D. Baril, 405 Duluth, coin St-Hubert, 1045
Mlle Jérémie Goyette, 378 Préfontaine, 1010
Mme H. Beaudet, 111a Bordeaux, 1175
Mme A. Pelletier, 164 Ave. des Pins Est, 1000
I. B. Richer, 1415 Bordeaux, 1000
Avila Beaudin, fils, Hôtel de Ville, 1099

LE DISTRICT No. 4 comprend la partie de la ville de Montréal, située à l'est du Boulevard Saint-Laurent et au nord de l'avenue Mont-Royal Est, jusqu'aux limites de la ville.

M. L. B. Pouliot, 415 Ave. Mont-Royal Est, 1000
Rosaire Saint-Pierre, 1564 Châteaubriand, 8420
Jos. M. Pelchat, 476 Daniel, 7165
Mme Ernest Pelletier, 556 De-Lanaudière, 1350
A. Vandanaigne, 1976 Christophe-Colomb, 2275
Mlle V. Picard, 2915 Saint-Laurent, 1535
André Garbousseau, 15 Resther, 1365
Herman Julien, 3607 Berri, 3125
W. O. Bélanger, 3861 De-leurmont, 1980
Leonard Blais, 34 Daniel, 1180
Yvonne Boulet, 527 Fabre, 2145
L. de G. Huot, 1724 Dela-roche, 7450
Aldéric Gauthier, 2544 St-Dominique, 1335
Léon Forget, 1509 St-Denis, 2170
Mme M. Houle, 1359 Parthe-nien, 1000
M. George Chouinard, 1407, 1000
Mlle L. Ménard, 804 Papi-neau, 1085
Mme D. Aubry, 998 Papineau, 1000
S. Leduc, 420 De Fleuri-mont, 1065
Mme S. Alain, 778 de St-Valier, 1390
M. D. Martel, 595 de St-Va-lie, 1000
M. Alphonse Daoust, 335 Bel-lechasse, 1000
M. G. Gagnon, 1849 St-Denis, 2210
M. Pierre Mariette, 247 Ver-chères (Rosemont), 1000
M. Samuel Lavigne, 3175 St-Dominique, 1000
Yvonne Soucy, 261 Boyer, 1010
A. Richard, 2260a St-André, 2250

LE DISTRICT No 5 comprend les comtés suivants de la province de Québec: Lac Saint-Jean, Chicoutimi, Saguenay, Québec, Montmorency, Charlevoix, Lévis, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, et toute la ville de Québec.

Dr L. J. Corriveau, St-Ma-gloire, Bell, 10740
Mlle M. Blanche Gagnon, 20 St-Valier, Québec, 8625
Alp. Michaud, Sainte-Fla-vie Stn, 1010
M. H. Marchand, 146 Gran-de-Allée, Québec, 1000
Cécile Riou, Trois-Pistoles, 10790
Louis René Gagné, 18 Mont-Carmel, Québec, 2290
Mlle Pauline Verreault, St-Jean Port-Joli, 1145
M. Eug. Trudel, Jr., 9 Bur-ton, Québec, 2085
Robert Heppell, boîte 4, Bic-Good, Pelletier, 63 Carillon, 1235
Mlle Madeleine Tremblay, Montmagny, 1000
M. J. Onés. Dorion, No. 12 rue Ste-Agnès, Québec, 1030
M. Eug. Arsenault, St. Ger-vaise, Bell, 8465
M. Willie Martel, 136 Ma-ris L'Incarnation, 1010
M. B. St-Amant, Ste-Fla-vie Stn, 16730
Mlle Yvonne Gaudry, No 69 4e Ave. Limoulin, Qué., 2385
Mme John Kane, 36 Lafon-taine, Rivière-du-Loup, 8860
Mme H. A. Brochu, St-Jean Port-Joli, 1000
Berthe Lebrun, Rimouski, 1080
Mlle Alice Lévesque, St-Pacôme, 1055
Mlle J. Côté, St-Pascal, 1000
Mlle Cl. Lapointe, St-Eloi, 25165
E. Bilodeau, Trois-Pistoles, 10105
J. Ouellette, St-Roch des Aulniers, 1040
J. A. Falardeau, 120 rue de la Couronne, Québec, 1865
M. J. A. Dorin, Charles-bourg, Québec, 1000
Mlle M.-A. Desrosiers, Ste-Luce, 1000
Mlle M.-A. Chassé, St-An-nel, 1000
Mlle B. Lavoie, Ste-Flavie, 1000
M. E. Ouellette, St-Fabien, 1000
Mlle M.-A. Gagnon, Ste-Fla-vie, 1015
Eug. Rouleau, Rimouski, 1050
M.-L. Asselin, Rimouski, 1035
Mlle A. Larue, L'Islet, 1000
Mme Ph. Lamarre, St-Jean Port-Joli, 1000
Mlle Al. Terrien, St-Char-les, Qué., 1000
Mlle A. Samson, St-Pierre, 1045
Mlle G. Tremblay, Montma-gny, 1000
Mlle Laforest, c-o J.-Bte Laforest, St-Arsène, 1000

Mme V. Sirois, Cacouna, 1000
Rose Dionne, Riv.-du-Loup, 1025
Mlle M. Dumais, St-Alex-andre, Kam., 1000
M. E. Roy, Chicoutimi, Q., 1000
M. O. Godbout, 7 N.-D., Québec, 1000
A. Michaud, St-Pélicien, 1030
S. Larouche, St-Alphonse, 1045
Chicoutimi, 1045
M. Paulin Tremblay, Hé-berville Village, 1000
Mlle M. Ouellette, Hébert-ville, Village, 1000
Mme H. Kirouack, Cham-bord, 1000
Arthur Cantin, 27 Hébert, Québec, 1000
Mlle Georgette Marcotte, Roberval, 1000
M. Elm. Hétu, St-Pélicien, 1000
Mlle C. Dionne, Cacouna, 1040
Mlle B. Marquis, Rivière du Loup, 1000
Yvonne Paquet, Montmagny, 1110
Mlle Adrienne Goudreau, St-Pierre, Qué., 1000
Mlle Alexandrine Fortin, St-Jean, Port-Joli, 7150
M. Jean Charles Bourassa, Lévis, 1090
Mlle Maria Lebel, Lévis, 1000
Mlle Maria Villeneuve, 247 d'Aiguillon, Québec, 1085
Mlle B. Rouleau, Ile Verte, 1095
C. E. Hébert, St-Pascal, 1915
J. B. Ploude, Rivière Ouelle, 7075
Mlle B. Couture, Chicouti-mi, 13185
Mlle Levine Langlois, Ste-Flavie, 1000
Georgette Lebel, Fraser-ville, 2525
Mme C. E. Côté, Sayabec, 1000
Eugénie Desbiens, Jon-quière, 16240
Alfred Tremblay, Grandes-Bergeronnes, 1010
Jos. Victor Goulet, 216 i-2 Dorchester, St-Roch, Qué., 1045
Solange Denis, Saint-Jean Port-Joli, 1060
Mme Geo A. Racine, Sauva-gean 21, Québec, 1060
J. N. Lapointe, St-Paschal, 1000
Roméo Pichette, 62 Côte du Passage, 1000
J. B. Goulet, 9 Laliberté, 1675
J. H. Vaillancourt, Sainte-Luce de Rim, 1055
Antoine Talbot, Village St-Gervais, 1085
C. Dionne, Cacouna, 1005
Pauline Verreault, St-Jean P. Joli, 1115
Ed. Cinq-Mars, St-Laurent I. O., 1055
Epiphane Gagnon, La Tra-verse, Village Ste-Anne, 1050
Omer Nolet, Beaufort, 1280
Blanche Turcot, 6 Ste-Julie Québec, 2000
Oscar Hamel, 209 St-Jean, Québec, 3080
Maria Caron, Grande Ri-vière, 1070
Jeanne Dupont, St-Jean Port-Joli, 7105
Paul Tremblay, St-Cyprien, 1280
Edith LeBrun, St-Pacôme, 22710
Garçon Pratte, Rivière-du-Louis, 1030
Ancil Lepage, Cap Chat, 13020
Mme Lucien LeBrun, St-Pacôme, 1025
Yvonne B. Dumais, N.-D. d'Hébertville, 2345
L. de G. Bellavance, St-Germain, Rimouski, 1015
Mme S. Legendre, Amqui, 1000
Guy Cauchon, Murray Bay, 20370
Dr V. Desrosiers, Ile Verte, 1165
F. C. de Lachetrotière, 224 St-Jean, Québec, 7165
Joseph Gagné, Ste-Blandi-ne, 1025
Maria Turcotte, 92 Caron, Québec, 1010
J. O. Lemelin, 69 Rme Ave. Roméo Langlais, 81 Plessis, Québec, 1185
Blanche Rivin, Roberval, 15070
Emile Lausier, Rimouski, 1100
Marie Plourde, St-Hubert, Tem., 1035
Frs. J. Gagnon, 55 rue Scott, Québec, 1040
G. R. Perusse, St-Paschal, Kam., 1000
F. V. Châteaufort, 375 St-John, Québec, 1000
Romé Langlais, 25 St-Oil-vier, Québec, 1080

LE DISTRICT No 6 comprend les comtés suivants de la province de Québec: Berthier, Maskinongé, Trois-Rivières, Saint-Maurice, Champlain, Portneuf, Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Iverville, Missisquoi, Brome, Shefford, Bagot, Drummond, Yama-ska, Nicolet, Athabaska, Wolfe, Richmond, Sherbrooke, Compton, Stanstead.

Cécile Pinsonneault, Trois-Rivière, 13990
Mlle Hélène Lecomte, Ste-Clotilde, Athabaska, 1010
Almas Tremblay, La Tuque, 1585
Charles E. Arès, St-Césaire, 1475
J. O. Marchand, Saint-Bar-thélemi, 8955
M. J. B. Perrault, Descham-bault, 1075
Emile Germain, Perthuis, 1080
M. Lucien Marc-Aurèle, St-Simon, Bagot, 1065

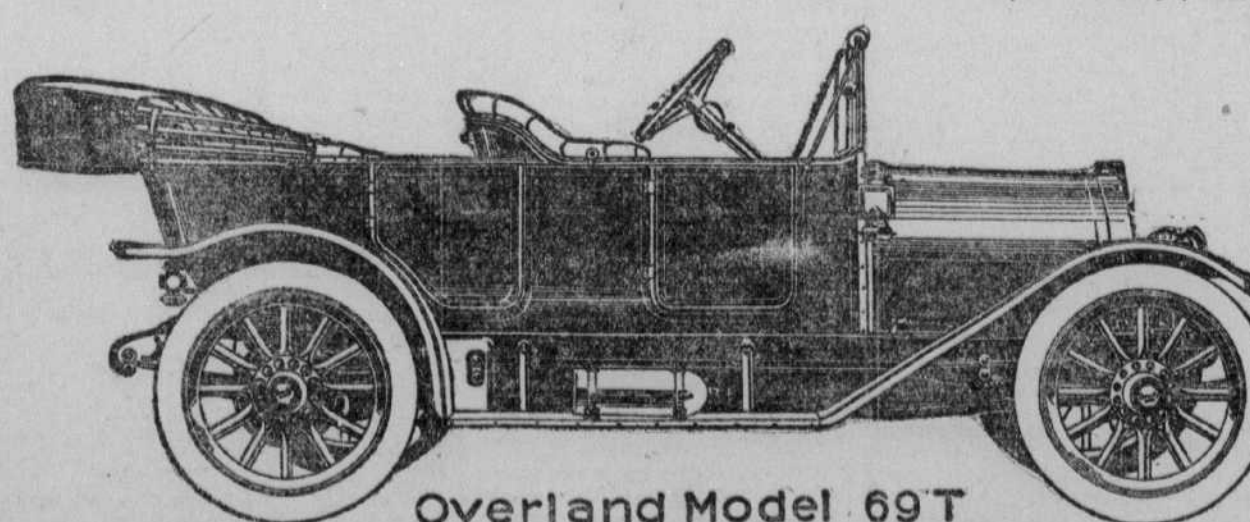
Eddi Carrières, Coaticook, 1365
Aline Niquet, Drummond-ville, 1450
M. Edgar H. Desmarais, Pierreville, 1225
Oscar Houle, Ste-Liboire, 2410
Mlle B. Marin, Upton, 11565
J. A. Tarter, Granby, 25190
Jeanne Hamel, Saint-Hyacinthe, 23475
Lucien Gauthier, St-Théodore d'Acton, 1180
J. Emile Rousseau, Sainte-Apollinaire, 8425
Mlle Alice Loranger, Cap de la Madeleine, 8785
Eva Guilbault, Trois-Ri-vières, 1000
Mlle Maria Bois, Garthby, 1000
Mlle Alice Parent, D'Ipswich, 1000
Mlle Eva Labonté, Robertson, 1000
Léda Beaudoin, Black Lake, 1040
Mlle B. Comeau, Franham, 9425
Régina Mayotte, Shefford, 1000
Léonie Montplaisir, Cap Madeleine, 1075
M. C. St-Amant, L'Amér., 1000
Mlle Germaine Brousseau, St-Hyacinthe, 16750
Antoine Chadelaine, St-Ours sur Richelieu, 1360
P. E. Charbonneau, Trois-Rivières, 1095
Mlle Aurèle Tessier, Trois-Rivières, 1000
M. Antonio Pratte, Victoria-ville, 1375
Mlle Marie-Louise L'Heu-reux, St-Tite, 1000
M. V. L. Charretier, St-Hyacinthe, 1085
M. Israël Larocelle, Farnham, 1000
Mme Emile Julien, Shawinigan, 1000
Mlle Clara Cliche, St-Joseph, Bee., 1000
M. Art. Fortin, St-Evariste, 1000
Anna Thériault, St-Zacharie, 1045
Céline Maillet, Ste-Marie, Qué., 1095



Sept Grafonolas Columbia (nonpareil). Valeur de \$180 chacun.

Mme Philippe Auger, St-Francois Mont., 1000
Mlle Florida Beaucage, So-rel, 1275
Mlle Régina Tourangeau, Rivière à Pierre, 1030
Mme A. Comeau, La Tuque, 1005
Marie-L. Bernard, N.-D. des Anges, 1125
M. Art. Boisvert, St-Gaymond, 1000
M. Charles Hnot, Lorette, 1005
Mlle B. Bussière, Pont-Rouge, 1020
Mlle A. Beaudoin, Champlain, 1000
Mlle B. Duval, Bédard, 1070
Antonia Duval, Saint-Ours, 1125
Maria Gauthier, Descham-bault, 1195
Clara Desrosiers, Lanorée, 1050
M. Lionel Pelletier, Lavallée, 1025
Mlle Leatitia Germain, St-Basile, Portneuf, 1000
Mlle Valérie, Portneuf, 1000
Ferdinand, Mégantic, Qué., 1060
M. Ls. Joseph Chagnon, Waterloo, 1060
Mlle Agnès Foucher, St-Lé-on, Co St-Maurice, 1000
M. Grégoire Dupont, St-Li-borne, 1068
Mlle Marguerite Pepin, Ar-thabaska, 1005
M. Léo Bédard, Berthierville, 1000
M. Cuthbert Roberge, St-Cuthbert, Qué., 1000
M. Roger L'Heureux, St-Barthémy, 1000
M. Pierre Gauthier, St-Lé-on, Maskinongé, 1000
Mlle Lucille Fautoux, St-Barthémy, 1020
Berthe Bernier, Saint-Jus-tin, 1065
M. Euclide Bédard, St-Ursu-le, Qué., 1000
Adrien Patry, Maskinongé, 1075
M. Origène Mattan, St-Barnabé, 1000
Alcide Bourassa, Pte du Lac, 1040
Mlle Jeanne Matot, Artha-baskville, 1000
M. Ernest Drainville, St-Gabriel, Brandon, 1000
Mlle Rachelle Chagnon, St-Hyacinthe, 1000

(Suite à la 5e page)



Overland, modèle 69T, 1913 auto de tourisme à 5 places. Valeur \$1,350

La nomination doit être faite sur ce blanc. Vous n'avez qu'à le remplir tel qu'indiqué et l'envoyer au Secrétaire du Concours, "Le Devoir", Montréal.

BLANC DE NOMINATION

BON POUR 1000 VOTES

DATE 1913.

Je nomme

Rue et Numéro

Ville District No.

Comme candidat dans le concours du journal "Le Devoir".

Signé Adresse

Cette nomination vaut 1000 votes. Chaque candidat n'a droit qu'à une seule nomination. Le nom de la personne qui fait la nomination ne sera pas divulgué si on le désire.

cédé hier. Il était le fils de M. Simard, de la Dominion Fish & Fruit Co.

LA VIE SPORTIVE

UN MATCH SCIENTIFIQUE

C'EST CE QUE SERA LA RENCONTRE DE CONSTANT LE MARIN ET DE CHARLES CUTLER AU PARC SOMMER, DEMAIN SOIR. — DE LA FORCE, DE L'HABILETÉ, MAIS DE BRUTALITÉ NI D'INFRANCTIONS AUX RÈGLEMENTS. — TOUS LES AMATEURS SERONT PRÉSENTS A CETTE LUTTE.

La réputation de Charles Cutler grandit de jour en jour dans notre ville; et les gens qui y a une dizaine de jours déclaraient bien haut que Cutler n'aurait aucune chance s'il rencontrait le grand athlète belge Constant, le Marin, ont joliment déchanté à tel point qu'aujourd'hui on aurait bien des difficultés à trouver des sportsmen décidés à parler tant en notre ville est excellent, ce si méritant athlète, que sa défaite causerait certainement un vif déplaisir; elle n'étonnerait pas beaucoup, Cutler est si vif, si adroit, si scientifique, que la balance pourrait très bien pencher en sa faveur et plus tôt qu'on ne le pense généralement. Et quelles conséquences fâcheuses alors

pour Constant qui espère devenir bientôt champion du monde au genre libre. On sait que le 21 courant Zysko et le Marin vont se rencontrer à Chicago, et que si le Belge terrasse le Polonais dans ce match, il se mesurera ensuite avec Frank Gotch pour le championnat. Si Constant allait être tombé par Cutler! C'est que l'Américain a renversé Casazza deux fois, en 22 mins, à Québec, c'est-à-dire bien plus vite que ne l'avait fait le Marin. Cela donne à réfléchir!

Tout indique donc que la lutte entre les deux hommes sera des plus acharnées, et que la rencontre de demain soir est de celle qu'aucun véritable amateur de lutte ne veut manquer.

Les billets d'admission au Parc Sommer sont en vente chez Nap. Doreval, 95 Bd. Saint-Laurent et au Club Athlétique Canadien Incorporated, 448 Sainte-Catherine-Est, près Saint-André.

Le club Québec est de retour

M. MIKE QUINN PARLE DU VOYAGE DES CHAMPIONS DE LA N. H. A. DANS L'OUEST.

Québec, 7. — Les champions de la N. H. A. sont de retour de leur voyage dans l'Ouest.

Jack Macdonald, qui a passé l'hiver dernier au service d'un club de l'ouest, est aussi de retour.

Joe Hall est resté à Vancouver, Crawford est débarqué à Regina; Tommy Smith et Marks, à Winnipeg; Mummery et Croighton, à Brandon; Paddy Moran, à Montréal, et Dave Boland est à Sudbury.

M. Quinn admet que les Québécois n'ont pas fait bonne figure dans la dernière joute, de leur récente série, mais durant la première, ils n'auraient pas justice de l'arbitre Gorman qui refusa de laisser marquer un point enregistré correctement, au vu de tout le monde. Et quatre points furent comptés pour les Victoria, tandis que Hall et Crawford étaient exclus. Des amateurs locaux, même, ont fait publier des lettres protestant contre cela. Les Québécois furent bien traités dans la deuxième joute, par les arbitres Art. Ross et Billy Fion. Les champions de la N. H. A. ressentent extrêmement leur fatigue, dans la troisième joute; Joe Malone était malade et ne pouvait pas bien combattre; Crawford est le seul qui put faire bonne contenance.

D'après M. Quinn, les Patriots sont satisfaits de l'actuel état des choses et ne veulent pas de Commission Nationale de hockey, ces promoteurs de l'ouest ne voyant rien à y gagner pour le moment. Mais les Québécois pourraient cependant conserver leur équipe intacte. M. Quinn en a l'assurance. Mais les Québécois cherchent néanmoins à s'adjointre quelques bons joueurs dont l'un de défense; il est question de Ritchie, de Grand'Mare.

Nous avons appris que les déserteurs du club Québec ne sont pas populaires dans l'ouest, en particulier pas le seul qui a réussi, en amenant son club, les autres étaient mal vus de leurs coéquipiers, des Patriots et des amateurs en général, hors des parties. De plus, ils n'ont rien reçu pour les joutes supplémentaires, et il leur fallait arbitrer parfois.

M. Quinn laisse entrevoir la possibilité d'une entente pour des joutes à la fin de la saison, entre champions de l'ouest et de la N. H. A., dans l'Est puis dans la Colombie Anglaise. Ce serait des modifications aux règlements actuels de la coupe Stanley.

Par suite de son récent voyage, le club Québec a fait disparaître le déficit causé par ses entreprises dans la N. H. A., il a même un certain surplus.

Smith réclame trois semaines de salaire

HARRY PRETEND QU'IL A ÉTÉ MALTRAITÉ PAR LE CLUB TUCUMSEH ET ANNONCE QU'IL NE FIGURERA PAS SUR L'ÉQUIPE L'HIVER PROCHAIN.

Ottawa, 8. — Harry Smith, l'ancien joueur du club de hockey Ottawa, qui s'est allié l'hiver dernier avec le Tucumseh, prétend qu'il ne jouera pas avec cette équipe l'hiver prochain. Il proteste contre la manière dont il a été traité l'hiver dernier et réclame trois semaines de salaire.

Il engage tout ce qui se présente

LE GERANT DU CLUB DE CROSSE NEW-WESTMINSTER ENROLE DES JOUEURS POUR LA PROCHAÎNE SAISON.

New-Westminster, 8. — Les Salomonelles se préparent à la prochaine saison de crosse. Le gérant Gifford engage tout ce qui se présente. Bun Clark, les frères Rennie, les Spring, etc., se sont enrôlés hier.

Les Gregory et Bill Patchell, deux amateurs de l'an dernier, ont décidé de passer aux pros.

M. Bannerman espère encore

Ottawa, 8. — M. Alex. Bannerman est revenu de l'assemblée de la D. L. A. enchanté de la façon dont il a été reçu, mais ne cache pas son mécontentement contre Joe Lally, qui, d'après lui s'est conduit comme un "amateur" opposé aux intérêts du jeu de crosse. M. Bannerman a l'espoir que le nouveau club d'Ottawa sera admis dans le Big Four et une autre équipe fait application d'ici à deux semaines.

Aux courses de Jamestown

THE IDOL, JOUE A 12 POUR 1, A REMPORTE LES HONNEURS DE LA PREMIÈRE COURSE D'HIER. LE VAINQUEUR ÉTAIT PILOTE PAR BUTWELL.

Norfolk, Va., 7. — The Idol, piloté par Butwell, s'est classé premier dans l'épreuve d'ouverture, à une cote très avantageuse.

Libre course, \$500, chevaux de deux ans, à réclamer, 4 furlongs: 1. The Idol 107, Butwell, 12 à 1, 2 à 1. 2. Miss Waters, 106, Musgrave, 1 à 2. 3. Odd Cross, 88, Deronde, 20 à 1, 3 à 1, 3 à 1.

Temps — 49 1/5. Trifle, Criss Cross, Lady Frivoles, Col. C. medron, Illana, Lady Eastern, ont aussi couru. 21ème course, \$300, Hapetful, chevaux de 3 ans, 5 furlongs 1-2: 1. Votes, 105, Shirlin, égaux, 1 à 1. 2. Discovery, 107, Troxler, 2 à 1, 3 à 5. 3. Wanda, Pitzer, 105, Vandusen, 12 à 1, 4 à 1, 7 à 5.

Temps — 1:08 1/5. Anna Claire, Merry Chase, Hands All Around, Down East, Pelray ont aussi couru. 31ème course, \$300, 5 furlongs 1-2: 1. Island Queen, 104, Vandusen, 6 à 1, 2 à 1. 2. Ancon, 99, Snider, 2 à 1, 4 à 5, 2 à 5. 3. Thrifty, 101, Deronde, 2 à 1, 4 à 5, 2 à 5.

Temps — 1:41. Brynllach, Fairy Godmother, Arnan, Shillana, Namoc, J. V. Jr., Running Account ont aussi couru. 41ème course, \$400, Lynn Haven Hotel handicap, à réclamer, chevaux de 3 ans et plus, un mille: 1. Col Cook, 105, Butwell, 3 à 1, 6 à 5, 1 à 2. 2. Hoffman, 108, Buxton, 5 à 1, 2 à 1. 3. Chervola, 111, Koerner, 4 à 1, 3 à 2, 4 à 5.

Temps — 1:53 3/5. Chrysell Effendi, Merry Lad, ont aussi couru. 51ème course, \$300, chevaux de 3 ans et plus, 5 furlongs 1-2: 1. Marsans, 101, Robbins, 20 à 1, 8 à 1. 2. Chemulpo, 111, Buxton 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1. 3. Joe Gaitens, 103, McDonald, 12 à 1, 4 à 1, 2 à 1.

Temps — 1:08 3/5. Ethel Burt, I. Ynca, Ethel Lebrune, Cherry Seed, Martre ont aussi couru. 61ème course, \$400, 1-1-18 mille: 1. Irish Kid, 104, Buxton, 2 à 1, 4 à 5, 1 à 3. 2. Lord Elm, 102, Wolf, 5 à 2, égaux, 2 à 5. 3. Dick Baker, 104, Koerner, 5 à 2, égaux, 2 à 5.

Temps — 1:55 3/5. O'Em, Annie Sells et Shorty Northcut ont aussi couru.

Beau succès

Le Euche et Bal donné samedi soir à la salle Auditorium au bénéfice de Jack Laviolette a remporté un véritable succès.

Plus de cinq cents amis de Jack s'étaient réunis rue Berthelet afin de donner une preuve tangible de leur admiration au sympathique joueur de hockey.

Pendant toute la soirée l'enthousiasme et la gaieté n'a cessé de régner et les amateurs de euche et de danse s'en sont donnés à cœur joie jusqu'à une heure avancée.

En plus de la magnifique recette obtenue par la vente des billets, le héros de la fête a reçu une magnifique montre en or offerte par ses amis et présentée par une filleule portant le costume du club de hockey "Le Canadien" que Jack a si dignement défendu pendant la saison passée.

Le président du Comité d'organisation fit une courte allocution de circonstance à laquelle notre ami Laviolette quoique ému à sa réponse d'une manière fort heureuse.

Les prix de euche étaient riches et nombreux et chacun s'est retiré en emportant un bon souvenir de cette jolte fête.

Le comité d'organisation remercie cordialement les généreux donateurs qui ont grandement contribué au succès de la soirée. Organisateur et chef, H. Methot et S. Gauvreau.

Aux membres du Montagnard

Le banquet annuel du club de racquette du Montagnard aura lieu le 10 courant à 8 h 30 à l'hôtel Riendeau. Par ordre, Le Comité.

Le jeu professionnel sera abandonné

Par un vote de 61 à 31, les membres de la M.A.A.A. ont décidé d'abandonner le jeu de crosse professionnel, du moins pour une période indéfinie. Cette résolution a été adoptée à la réunion d'hier soir. Il est donc définitivement établi que la grande institution anglaise n'aura pas d'équipe dans le Big Four.

Les Yannigans sont défaits

LA PREMIÈRE ÉQUIPE DES ROYAUX A TRIOMPHÉ PAR 13 A 4, HIER MATIN. — BEN PURTELL S'EST RAPPORTÉ AU CAMP D'ENTRAÎNEMENT. — AUTRES PARTIES.

Charlottetown, 8. — Les Royals ont aligné deux équipes, hier, pour une partie de huit reprises. Les Réguliers firent la lutte aux Yannigans, qui furent défaits par 13 à 4.

Les équipiers du club Montréal ont eu le plaisir de voir Purcell se rapporter au camp d'entraînement, hier. Les joueurs Sullivan, Birch, Dale, Smith et Shaw furent mis à l'épreuve dans la joute d'hier matin. Le gérant Bransfield surveilla étroitement le travail de Birch dans la boîte. Celui-ci a fait excellente figure. Il fut en action durant deux reprises et n'accorda qu'un seul coup réussi et évitant de donner des passes au premier but.

Smith et Shaw furent frappés sans merci par les Réguliers. La première équipe des Royals compta dix points sur les balles de Shaw et Smith perdant deux reprises.

Les joueurs des Réguliers firent leurs adversaires au échec, à l'exception de la dernière reprise, alors que les Yannigans enrégistrèrent trois points sur les balles de Dale.

Voici les résultats détaillés de la joute d'hier: REGULIERS. AB. R. H. P. O. A. E. Savage, c.f. 5 2 4 6 0 0 0 Lemmon, s.s. 4 2 0 1 3 0 0 Yeager, c.b. 3 2 0 1 0 0 0 Cunningham, 2b. 4 2 2 1 4 0 0 Lennox, lb. 4 2 2 3 9 0 1 Demmitt, r.f. 5 1 4 2 0 0 0 Irving, lf. 5 1 4 1 0 0 0 McGovern, c. 5 0 0 4 0 0 0 Sullivan, p. 2 0 0 0 1 0 0 Burch, p. 2 0 0 1 0 0 0 Dale, p. 1 0 0 0 0 0 0

49 13 21 21 9 1 YANNIGANS. Batten, lf. 4 1 1 3 0 0 0 Purcell, ss. 4 0 0 1 5 0 0 Lausi, lb. 4 0 1 0 0 0 0 Betcher, c.f. 4 0 0 1 0 0 0 Ryan, 3b. 3 0 1 0 0 0 0 Shinkler, 2b. 3 0 0 1 3 0 0 Collins, r.f. 3 0 0 1 1 0 0 Murphy, c. 3 1 1 4 0 0 0 Smith, p. 1 0 1 0 1 0 0 Shaw, p. 2 2 2 0 0 0 0

31 4 6 21 10 0 Résultat par reprise: Réguliers 201010000-13 Yannigans 000001003-4

AUTRES PARTIES. Richmond (Virginie) 6; Toronto (Internationale) 1. A Philadelphie. L'inclemence de la température a forcé les clubs locaux à remettre à aujourd'hui la partie annoncée pour hier.

A Brooklyn. Les New-York, de la ligue Américaine, ont défit les Brooklyn, de la ligue Nationale, par 8 à 4, hier.

R. H. E. Brooklyn 4 9 3 New-York 8 14 3 Ragon, Wagner et Miller; Warhop, Fisher et Sweeney.

Les élections à l'A.A.A. Ahuntsic

C'est vendredi soir, le 11 courant, à 8 heures 30, à la salle Latondresse, à Ahuntsic, qu'auront lieu les élections générales annuelles des officiers et des directeurs de l'Association Artistique et Athlétique Ahuntsic, Ltd.

Le président, ainsi que le trésorier feront leur rapport annuel après quoi l'on procédera à l'élection des officiers pour l'année courante; le bureau des directeurs devant être choisi parmi les membres actionnaires seulement. L'on formera ensuite les comités suivants: "Arts", "Amusements", "Réception" et "Sport", ce dernier comprenant les sous-comités de "Balle-au-but", "No 1 et No 2", de "Crosse", de "Lawn-tennis" et de "Hockey".

Les membres en règle seuls auront droit de vote et seront éligibles aux charges et ceux qui paieront leur contribution, le soir même, pourront aussi prendre part à l'élection. Aucun autre avis ne sera envoyé aux membres au sujet des élections que celui des journaux; et tous les membres devront en prendre note et avertir leurs amis.

Il est important d'assister à cette séance annuelle qui est toujours des plus intéressantes et à laquelle l'on pourra se rendre compte que l'A.A.A. Ahuntsic est en pleine voie de prospérité.

Pour les joutes d'ouverture

(Service particulier) Chicago, 8. — Le président Johnson, de la ligue Américaine, a nommé les arbitres suivants pour les parties d'ouverture: A Cleveland — O'Loughlin et Ferguson. A Saint-Louis — Evans et Hildebrand. A Boston — Dinneen et Hart. A Washington — Connely et McGreevy.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est utilisé pour tous les impressions dans tous les genres d'ouvrage garanti.

LES BOXEURS COMMENCENT LEUR CARRIÈRE TROP JEUNES

Leurs muscles et leurs poumons se développent trop rapidement et rétrogradent avec la même rapidité que celle qu'ils ont mis à se développer

Comparer Ad. Wolgast, âgé de 24 ans, qui vient de se faire battre par Willie Ritchie pour le titre de champion du monde poids légers, parce qu'étant en déclin, à Bob Fitzsimmons, ou Jack McAniff. Ces deux derniers ont accompli leurs meilleures performances après qu'ils eurent dépassé leur trentième année; avant cet âge, ils furent à peine considérés comme des champions.

Les boxeurs actuels débutent dans le pugilisme bien trop jeunes. Leurs muscles et leurs poumons se développent trop rapidement, et généralement rétrogradent avec la même rapidité que celle qu'ils ont mis à se développer. La plupart des hommes comme Jim Sullivan, Jeffries, McAniff et Fitzsimmons étaient complètement développés lorsqu'ils firent leur début, et, par conséquent, craignaient beaucoup moins le surmenage.

Voici d'ailleurs, quelques exemples significatifs: Ad. Wolgast, ancien champion du monde, battu, à l'âge de 24 ans, par suite de perte de force et de vitesse.

Georges Carpentier, 19 ans, champion de France, battu par Papke par suite de perte de force, vitesse et résistance. Frankie Burns, poids léger très scientifique, âgé de 25 ans, envoyé à un sanatorium pour cause de mauvais état de santé et de perte de puissance.

Frankie Conley, poids plume, âgé de 23 ans, battu par Dundee par suite de perte de force et surmenage. Monte Attell, poids plume, âgé de 25 ans, battu par Kilbane par suite de surmenage.

Abel Attell, ancien champion poids plume, battu à l'âge de 25 ans par Johnny Kilbane alors qu'il n'était plus que l'ombre de lui-même. Mett Wells, ancien champion poids léger d'Angleterre, âgé de 25 ans, battu par Freddie Welsh, ayant perdu sa force et sa vitesse.

Le club Strachan défend la coupe avec avantage

IL REMPORTE SA SIXIÈME VICTOIRE CONSÉCUTIVE CONTRE LE BEAVER, HIER SOIR. — LES DÉFENSEURS DU TROPHÉE McCULLUM GAGNENT PAR 119 POINTS.

En triomphant des Beaver, hier soir, le club Strachan a remporté sa sixième victoire consécutive pour la coupe McCullum. Les vainqueurs remportèrent la majorité du match avec 119 points de majorité et gagnèrent les trois parties.

Kelly, dans la dernière partie, fit un score de 215, le plus élevé de la soirée. Publ et Edgell atteignirent la marque des 200. Le club Strachan aura maintenant à défendre la coupe contre le Beaver.

Voici les résultats détaillés du match d'hier soir: STRACHAN. J. Kelly 185 182 215—582 L. Brown 113 178—336 B. Dupré 175 170—527 Morrison 175 178—539 J. Publ 189 190 212—591

908 928 930—2775 Moyenne d'équipe, 555. BEAVER. Snow 149 190 175—514 Edgell 200 184 169—553 Weinheimer 180 182 177—539 Brown 189 170 157—516 Whittet 178 187 169—534

896 913 847—2656 Moyenne d'équipe, 531.2. Petites quilles. Voici les résultats des parties jouées hier soir, dans la ligue des petites quilles: ELKS. George 102 81 108 Kerr 84 81 85 Moriarty 76 77 81 Lebrun 79 74 121 Adams 84 81 89

458 394 454 Moyenne d'équipe, 263.2. PALACE STARS. Viau 121 102 90 Trudreau 102 98 94 Black 80 91 94 Munn 92 77 95 Kaufman 105 91 110

500 459 483 Moyenne d'équipe, 258.4. PASTIMES. Ferguson 71 82 83 Sparrow 79 118 99 McAlly 84 77 93 Bourdon 95 105 94

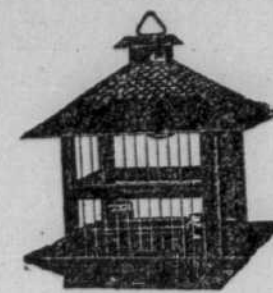
114 120 107 Moyenne d'équipe, 254.2. ROYAUX. Dubuc 84 80 105 Baneroff 81 79 89 Charest 81 99 82 Murray 90 82 88 Heffernan 111 92 89

456 441 353 Moyenne d'équipe, 250. Rude traversée

LE "WAKEFIELD" A LA DERIVE SUR UNE MER EN FURIE.

Philadelphie, 8. — Battu par une tempête terrifiante et à moitié désemparé, le navire anglais "Wakefield" est enfin arrivé au port. Il venait de Narvik, Norvège.

"La tempête a duré tout le temps de notre voyage," a déclaré le capitaine. Nous avons failli nous échouer sur les récifs de Skerridore, au large de l'Ecosse. Pendant trente-trois heures à partir de mardi dernier, nous avons cru que le navire allait sombrer. Notre gouvernail était brisé. Nous ne pouvions pas le réparer avant la fin de la tempête. Pendant un jour et demi, nous avons été emportés à la dérive sur une mer en furie."



CAGES D'OISEAUX

Cages d'oiseau en cuivre doré, garanties ne pas ternir, genres tout nouveaux, fortes et très jolies. Prix depuis . . . \$1.25 Cages à perroquets, perfectionnées, prix depuis . . . \$2.00 Cages à écuriels, prix depuis . . . \$2.50

BOUCHONS "LA PERFECTION"

Le seul bouchon pour bouteille qui ferme hermétiquement; une seconde suffit pour l'enlever ou le replacer. Reconnu le meilleur pour conserver les boissons gazeuses, bières.

L. J. A. SURVEYER

Main 1914. 52 BOULEVARD SAINT-LAURENT.

PRET CO-OPERATIF

Proposition spéciale aux FABRIQUES, COMMISSIONS SCOLAIRES et autres corporations

LA CAISSE HYPOTHECAIRE LIMITEE

CAPITAL AUTORISÉ — \$250,000.00

DEMANDEZ LE PROSPECTUS

103 rue Saint-François-Xavier

Tél. Bell Main 2175

MONTREAL

35c LE PIED CARRÉ

vous procureront l'espace pour un bureau ou un entrepôt au

8 RUE STE-HELENE

Ce prix comprend chauffage, éclairage et élévateur électrique, ce qui fait de cet espace le meilleur marché dans le district du bas de la ville. Des arrosiers automatiques permettent d'obtenir les taux d'assurance les plus bas. 15,000 pieds à louer. L'espace sera divisé pour convenir aux occupants. L'étage principal à un prix proportionnellement avantageux.

A. O. MORIN & CIE.

Main 821.

8 RUE SAINTE-HELENE.

Le Nationaliste

LE NATIONALISTE,

journal hebdomadaire paraissant depuis dix ans le samedi soir, est absolument indépendant. Et cela lui permet de juger sans parti pris honnêtement et choses et de présenter sous leur vrai jour les faits et les idées.

LE NATIONALISTE

publie des articles et des chroniques sur les événements de la semaine. Il dégage de l'actualité les épisodes qui offrent l'intérêt le plus vivant et il en traite à un point de vue essentiellement canadien.

LE NATIONALISTE

touche à toutes les questions susceptibles d'intéresser le public canadien et il les expose sous la forme la plus concise possible en même temps que dans l'esprit le plus impartial.

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

Téléphones: Main 7460 et 7461

ABONNEMENT: CANADA \$1.00

ETATS-UNIS ET UNION POSTALE . . . \$1.50

LE NUMERO: 2 SOUS

TROIS PETITS LIVRES QU'IL FAUT LIRE

Billets du soir (deuxième série) d'Albert LOZEAU

À bout portant de Nap. TELLIER

Chroniques de Léon LORRAIN

En vente au Devoir et dans toutes les librairies

CHACQUE VOLUME 25c; FRANCO 27c

DOMINION COAL CO.

LIMITED MINES ET EXPEDITEURS DE CHARBON DOMINION pour VAPEUR

Criblé, brut (run mine), mélangé (black) Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE 112 rue St-Jacques Montréal. Téléphone Main 407

Les postes anglo-canadiennes

LE NOUVEAU CONTRAT POUR LEUR TRANSPORT.

L'hon. L. P. Pelletier, ministre des Postes, a donné hier après-midi à la Chambre des Communes, les conditions du nouveau contrat pour le transport des postes entre le Canada et l'Angleterre. Jusqu'à présent le service de la poste était fait par quatre steamers seulement et une fois la semaine, et comme résultat, une grande partie du transport postal devait se faire par New-York. D'après la nouvelle entente, le gouvernement espère que le service sera fait entièrement par voie du Canada. Depuis six ans, la partie de la poste passant par New-York coûtait au Canada environ \$186,000 par année. Cette politique était probablement justifiée par des raisons qui n'existent plus aujourd'hui. A l'avenir, au lieu d'avoir quatre steamers pour le transport de la poste, des ports canadiens, nous en aurons douze.

Les quatre steamers chargés du service postal étaient l'Empress of Britain, l'Empress of Ireland, le Virginian et le Victorian. L'ancien contrat existait avec la ligne Allan, mais cette dernière l'avait divisé avec le C.P.R. qui possède les deux Empress. D'après le nouveau contrat, le lieu d'un service hebdomadaire, il y aura un service de trois fois la semaine pendant l'été et deux fois la semaine pendant l'hiver, et les compagnies qui en seront chargées, sont : les lignes Allan, C.P.R., Canadian Northern et White-Star Dominion.

La ligne Allan fournira le Victorian, le Virginian, le Corsican et le Tunisien. En attendant que les nouveaux steamers Alsatian et Calgarian soient prêts, la compagnie mettra à la disposition du service canadien, le Gramian et le Hesperian. Ces deux derniers seront probablement remplacés au mois de juillet par les Alsatian et Calgarian qui seront de véritables palais flottants.

Le Canadian Northern affectera à ce service le Royal George et le Royal Edward.

La compagnie White-Star Dominion aura le Laurentic et le Mégantic pour son service d'été.

Le service d'hiver sera fait par les deux Empress, l'Alsatian, le Calgarian, le Victorian, le Virginian, le Royal George, le Royal Edward et le Tunisien. Ce dernier remplacera l'Empress de l'été. Le service d'été sera fait par les deux Empress, l'Alsatian, le Calgarian, le Victorian, le Virginian, le Royal George, le Royal Edward et le Tunisien. Ce dernier remplacera l'Empress de l'été. Le service d'été sera fait par les deux Empress, l'Alsatian, le Calgarian, le Victorian, le Virginian, le Royal George, le Royal Edward et le Tunisien. Ce dernier remplacera l'Empress de l'été.

La subvention a dû être portée à un million de dollars par année, laquelle sera divisée également pour chaque voyage. D'après l'ancien contrat, le gouvernement payait \$600,000 par année pour un voyage par semaine, tandis que maintenant, pour un million de dollars, le gouvernement établira un service de trois voyages la semaine l'été, et deux voyages la semaine l'hiver.

D'après une entente avec l'Union Postale, toute matière postale envoyée par les différents pays, sera pesée, ce qui permettra d'établir une entente entre les différents pays pour six ans à partir du 1er janvier 1914. D'après ce règlement, chaque pays pourra faire une idée assez juste de la matière postale étrangère qui passe par son territoire.

Le contrat actuel est pour un an, chaque compagnie intéressée fournissant ses paquebots les plus rapides. La poste en Angleterre arrivera aussi à Liverpool ou à Bristol suivant la décision des compagnies chargées du service. Aucune compagnie ne recevra un meilleur traitement que l'autre, la subvention d'un million de dollars étant divisée en 32 parties dont une pour chaque semaine, qui ira à la compagnie qui fera le service.

Le ministre des Postes termine ses remarques en déposant une copie du contrat passé entre le gouvernement et les quatre compagnies océaniques intéressées dans cette entreprise.

As-tu vu la R'vue!

Non, je n'ai pu avoir de place la semaine dernière, mais ce que j'ai vu, ce sont les fameuses chaussettes de printemps chez Thos. Dussault, 281, Ste-Catherine-Est. Les as-tu vues?

Faits - Montréal

CHEZ LES MARCHANDS-TAILLEURS.

L'assemblée régulière et mensuelle de la Section des Marchands-Tailleurs, succursale de Montréal, de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc., aura lieu mercredi, le 9 courant, à 8 heures p.m., précises, au No 80 rue Saint-Denis (soubassement).

A cette assemblée on procédera à l'élection des officiers pour l'année courante; on s'occupera aussi de l'organisation d'un pique-nique devant avoir lieu dans le cours de l'été pour la Section des Marchands-Tailleurs; de la question de la fermeture à bon-heure, et de toute autre question dans l'intérêt de la Section.

LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

L'assemblée régulière et mensuelle de la Section des Marchands de Nouveautés, Succursale de Montréal, de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc., aura lieu jeudi, le 10 courant, à 8 h. 30 p.m., précises, au No 80 rue Saint-Denis, (soubassement).

On discutera à cette réunion l'organisation du pique-nique annuel de la Section des Marchands de Nouveautés.

UNE MEPRISE

Mme George Dowle, 23 ans, domiciliée 217 DeSalaberry a été transportée à l'hôpital dans un état critique. La malheureuse avait absorbé par mégarde une lotion au lieu d'un remède.

AU BUILDERS' EXCHANGE

Jeudi prochain aura lieu au restaurant Cooper le dîner du Builders' Exchange. M. P. H. Scullen, fondateur et secrétaire de l'Association Industrielle de la paix au Canada, adressera la parole.

\$131 DE DOMMAGES

La compagnie des tramways devra payer à M. Bernard \$131 de dommages pour blessures infligées à son cheval par un tramway de la compagnie en juillet dernier.

LE CRANE FRACTURE

Zotique Lafleur, âgé de 24 ans, à l'emploi de la ville a eu le crane fracturé par une énorme pierre alors qu'il travaillait dans une excavation. Le blessé se rendit chez lui d'où on le transporta à l'hôpital Notre-Dame. Il mourut cinq minutes après son admission.

MORT SUBITE

M. Jean Leduc, barbier, 1287 rue Wellington, en entrant dans sa boutique, fut fort étonné de trouver son assistant Ludger Barrette, gisant sans vie sur une chaise. Le cadavre a été transporté à la morgue où il y aura enquête. D'après la déclaration du compagnon de Barrette qui dormait sur le plancher, tous deux auraient pris de la biisson la veille et seraient venus se reposer dans la boutique.

AGENTS DE POLICE EN QUARANTAINE

L'agent Tierney accompagné des agents de police Jean et Beauchamp s'étant rendus, sur l'avis d'un citoyen dans une maison de la rue Sainte-Monique où, disait-on, un homme venait de tuer sa femme, ont failli être mis en quarantaine; cette maison, en effet, étant habitée par une personne atteinte de la fièvre scarlatine. Heureusement, le Dr Coyle du Bureau d'hygiène arriva à temps et après avoir désinfecté les agents leur permit de quitter la maison. L'on laissa un agent à la porte afin d'empêcher toute communication avec le dehors.

A Westmount

Le conseil municipal de Westmount a décidé de payer les comptes suivants: service de l'éclairage, \$5,379.77; voirie, \$880.81; police et incendie, \$387.16; parcs, \$114.74; finances, \$1,686.05; salaires: éclairage, \$1,639.75; voirie, \$7,284.02; police et incendie, \$1,831.66; parcs, \$322.16; enlèvement des ordures ménagères, \$1,132.06; bibliothèque, \$138.78.

M. C. W. Houston a été nommé sous-secrétaire-trésorier.

Nos cales - sèches

Ottawa, Ont., 7. — Il n'y a pas actuellement de cale-sèche suffisamment grande, ni dans l'océan Pacifique, ni dans l'Atlantique pour recevoir les paquebots modernes. On dit donc que le gouvernement a l'intention de construire immédiatement des cales-sèches modernes et de grandes dimensions, à Halifax, Esquimaux et Québec, capables de recevoir les plus gros navires naviguant dans le Pacifique et l'Atlantique. Elles pourraient recevoir non seulement les vaisseaux marchands, mais encore les navires de guerre, en cas de besoin. On demanderait l'avis de l'Armada pour savoir comment s'y prendre pour mettre ces cales-sèches au service de l'Angleterre, en temps de guerre.

Le musée du Louvre

LE GOUVERNEMENT NE PEUT LUI TROUVER UN ADMINISTRATEUR.

(Service particulier)

Paris, 8. — M. Bérard, sous-secrétaire des beaux-arts, éprouve les plus grandes difficultés à trouver un administrateur convenable pour le musée du Louvre.

M. Pujalat, qui a occupé ces fonctions d'une façon intérimaire, après le vol de la "Mona Lisa", avait été chargé de réorganiser le service du musée; il est devenu, depuis, chef de la sûreté générale.

Le poste d'administrateur du Louvre, que M. Pujalat vient de quitter, est celui d'un administrateur général de tous les musées de France. Ce poste comporte maintenant tant de responsabilité que le gouvernement ne peut trouver personne, d'autant plus que la rémunération est insuffisante et que l'ancien privilège d'un appartement au musée pour l'administrateur et sa famille a été supprimé.

On a offert la direction à des savants éminents comme MM. Héron de Villefosse, M. Potier, André Michel, Salomon Reinach, Léonce Bénédit, Henri Marcel et Sanière, mais tous ont refusé successivement de l'accepter.

On ne désespère pas toutefois, de trouver l'administrateur compétent.

Par les airs et sur la route

CETTE FOIS, UN AUTOMOBILE AVEC UN OFFICIER ALLEMAND EN UNIFORME PASSE LA FRONTIERE.

(Service particulier)

Nancy, 8. — Un automobile contenant six Allemands, parmi lesquels un officier en uniforme, est entré hier sur le territoire français et les voyageurs furent arrêtés.

Les affirmations qu'ils étaient trompés de route et furent relâchés. La fréquence répétitive d'incidents de ce genre est une cause de perplexité et d'irritation pour la population française frontalière.

Une intéressante découverte

UNE GROTTE INCONNUE DANS L'UTAH

Ogden, (Utah), 8. — Un fermier nommé Thomas Whitaker a découvert une grotte aussi intéressante que les fameuses grottes du Kentucky. Il y conduira bientôt une délégation de professeurs de l'université d'Utah. La grotte est située dans les montagnes, près de Promontory Point, à dix-huit milles d'Ogden, et n'a probablement jamais été visitée par des blancs.

La première salle a 150 mètres de long sur 75 de large et 41 pieds de haut; sur les parois sont peints des Indiens.

Dans la région, une légende indienne a cours près de laquelle un grand combat aurait eu lieu il y a un grand nombre d'années entre deux tribus d'Indiens. La tribu vaincue se serait retirée dans une caverne où elle aurait péri.

L'infâme trafic

DEUX POLONAIS SONT ARRETES HIER SOUS L'ACCUSATION D'AVOIR FAIT LA TRAITE DES BLANCHES.

L'inspecteur O'Keefe, de la brigade des mœurs, a opéré l'arrestation de deux individus d'origine polonaise et dont le métier tombe sous le coup d'une loi internationale.

Alexander Kolensky et Mike Martin sont accusés d'avoir influencé une femme du nom de Mary Mascewicz aux fins de prostitution et d'avoir reçu \$25 pour envoyer cette femme à Sudbury. Les deux accusés ont comparu devant le magistrat Lanté et ont enregistré un plaidoyer de non culpabilité.

La femme a fait sa déposition devant le juge incriminant les deux hommes. L'enquête aura lieu vendredi prochain.

Incident politique

Halifax, N.-E., 7. — L'hon. Geo. Whitman, a nommé un membre du conseil législatif de cette province, où il a occupé un fauteuil pendant plus de 30 ans, parce qu'il a fait, à cause du mauvais état de sa santé, une absence de plus de 30 ans.

longtemps à votre charge.

—Ca, mon petit, ça ne te regarde pas! riposta M. Orguin. Nous te considérons comme notre fils, et nous entendons que tu choisisses en toute liberté d'esprit. Nous serions très mécontents et très fâchés que tu agisses autrement.

C'est compris, hein?

Gonzague, très ému, fit un signe affirmatif. Après quoi le commandant répéta sa question.

—J'aimerais beaucoup être ingénieur, répondit Gonzague sans hésitation.

—Très bien! J'espère que tu réussiras, car les mathématiques sont ton fort. Travaille ferme, mon petit, et nous verrons à attaquer Centrale ou Polytechnique, à ton choix.

Jocelyne, qui se trouvait là, fit une petite moue et dit en secouant ses boucles brunes:

—Pourquoi ne veux-tu pas être marin comme Gouven, ou bien encore officier? C'est si joli!

—Non, je ne serai qu'un vulgaire pékin, Jocelyne, répondit-il en prenant sa petite main et en la couvrant d'un regard affectueux. Je veux devenir très riche.

—Pourquoi, Gonzague?

—Parce que je veux pouvoir donner plus tard, à maman et à toi, beaucoup de bien-être, je veux que vous soyez très heureuses, et que vous ayez tout ce que vous faites plaisir, au lieu de vous priver de bien

La musique à Montréal

LES CHANTEURS DE NOTRE-DAME

On se souvient du succès qui couronna le concert des chanteurs de Notre-Dame, l'année dernière. Le jeudi soir, 10 avril prochain, ils en donneront un autre, dont le programme est plus brillant encore. Le concours des enfants de la maîtrise leur permettra d'exécuter de magnifiques choeurs, à voix mixtes. Il y aura aussi de jolies choeurs d'enfants. M. l'abbé Bouhier y fera une conférence.

Les solistes seront MM. Félix Langlois, Almanzor Langlois, A. Roy, L. Boulanger, J. Morency, Fernando Langlois et F. Chartier.

On aura aussi le plaisir d'entendre le violoniste virtuose, M. Roy, le violoniste Taranto, et une jeune pianiste, absolument remarquable, Mlle Marie-Anne Jamin. L'excellent diseur, M. Monté, mettra la note gaie avec ses monologues humoristiques.

Les billets sont en vente chez M. Archambault, 312 rue Sainte-Catharine. Est coin Saint-Denis. Le concert aura lieu à la salle Nazareth.

LE CONCERT HERALY

Devant un auditoire nombreux, M. F. Heraly, le clarinettiste distingué, a donné mercredi soir à la salle de l'Assistance Publique, son neuvième concert annuel. Ce fut un succès du commencement à la fin.

M. Heraly fut applaudi avec enthousiasme après la grande Fantaisie de Verdi, qui joua en virtuose. Le concert avec M. Pratt, un jeune artiste plein de promesses, furent aussi très appréciés.

Que dire de M. Wilfrid Pelletier, cet admirable pianiste que Mme Heraly a formé? M. Pelletier est tout jeune; c'est un modeste dont le talent est incontestable. Il possède la parfaite compréhension des oeuvres qu'il joue. Il les ressent, il les vit. C'est le plus beau compliment qu'on puisse lui adresser.

M. G. Van der Merschen a déclaré de fort jolies choses. M. Duquette a chanté comme il sait le faire et fut acclamé. On applaudit beaucoup Mlle Bédard, Gings, Simonneau, Sauvé, Duquette, ainsi que M. Jean Melançon dans quelques monologues.

M. Heraly a été très apprécié. Ses éloges pour le dévouement qu'il apporte à l'art musical dans notre ville.

LES CONCERTS DU DIMANCHE

Le dernier concert du dimanche, au théâtre Tivoli, avait attiré un auditoire nombreux et distingué. M. J. J. Shea a démontré, une fois de plus, son savoir-faire comme chef d'orchestre. Il dirige avec beaucoup d'assurance et un goût très soigné. Tous les morceaux d'orchestre ont été fort joliment interprétés.

On fut le plaisir d'entendre et d'applaudir deux chanteurs, dont la réputation grandit de jour en jour: Mlle Ida Morin et M. U. Paquin. La première est douée d'une très belle voix de soprano dramatique qu'elle manie avec beaucoup d'aisance. Elle a chanté de remarquables fautes. "Air de Salomé", "Général", "M. Paquin a interprété avec un grand art un air extrait de "La Juive" et "Bird of the Morn". On entend toujours avec un plaisir nouveau la voix superlatrice, bien posée, de M. Paquin. Mlle Morin et M. Paquin duettent avec M. Salomé, un assaut qui a raison d'être fier de ses excellents élèves.

Les concerts du Princess méritent le plus vif encouragement. Ils sont appelés à faire une bonne oeuvre dans notre ville.

RECITAL D'ELEVES

Le jeudi soir, 10 avril courant, les élèves de Mme Gagnon donneront leur recital annuel à la salle Y. M. C. A., rue Drummond. Mlle Gracielia Dumaine, soprano; M. Hector Dansereau, pianiste; et M. A. Salveti, violoniste, ont gracieusement prêté leur concours pour ce recital dont nous publierons demain le programme.

L'assemblée annuelle du "National Council of Women"

ELLE AURA LIEU A MONTREAL DU 10 AU 9 MAI PROCHAIN.

Plus de 150 membres représentant une cinquantaine de villes du Dominion doivent prendre part à la vingtième assemblée annuelle du "National Council of Women" qui se tiendra à l'église méthodiste St. James du 10 au 9 mai prochain.

Au cours de ses sessions, dont l'hon. C. J. Doherty, ministre de la justice, sera président, on discutera la parole: M. O. F. Lewis, Mlle Katherine Davis, le Dr Bruce Smith, Mmes W. J. Chipman, Smilie, le Dr J. G. Adams, Mme Lockhart, le Prof. C. M. Derick, Mmes Leathers, Philip Snowden.

Pour varier le programme nombre de jolies performances ont été préparées.

Après la séance d'ouverture, le personnel de l'Université McGill donnera une grande réception au Collège Royal Victoria, où l'on présentera une adresse de bienvenue aux délégués au nom desquels répondra Mme Torrington, présidente du "National Council."

des choses, comme vous êtes obligés de le faire.

Jocelyne lui sauta au cou avec cette spontanéité qui la rendait si charmante.

—Que tu es gentil, Gonzague! Mais vois-tu, si tu as envie d'être officier, il ne faut pas penser à nous. Bientôt, je pourrai travailler pour gagner ma vie, et alors maman se reposera, et moi j'aurai des robes neuves, et nous prendrons une autre bonne.

Gonzague qui avait déjà quelque peu plus d'expérience, sourit en répliquant:

—Petite sœur, c'est mon rôle, cela, et, s'il plaît à Dieu, c'est moi qui changerai votre existence.

Un brasseur de deuil était attaché à la manche de son uniforme d'aspirant et à celle du veston de Gonzague, la robe de Jocelyne était garnie de crêpe. La veille, ils avaient conduit leur mère à sa dernière demeure. Mme Orguin s'était lentement éteinte. Sa santé, assez délicate, n'avait fait que décliner depuis la mort de son mari, arrivée deux ans auparavant; très affaiblie, elle n'avait pu supporter le nouveau coup produit par le krach d'une maison de banque, qui engloutissait à peu près toute leur petite fortune.

Elle était morte de peine de résignation et d'abandon à la volonté de Dieu, en disant à ses trois enfants réunis autour d'elle:

—Aimez-vous bien toujours, mes chers!

Jocelyne et ses frères n'avaient pas le loisir de s'abandonner à leur douleur. Gouven, qui se trouvait heureusement à Brest au moment où le triste dénouement s'était produit, repartait ce soir même et s'embarquait dans quelques jours pour une croisière. Gonzague allait rejoindre le poste d'ingénieur qu'il venait d'obtenir en Espagne. Il fal-

DANS LE Monde Ouvrier

LA GREVE A BUFFALO

Buffalo, 7. — Une horde enragée s'est ruer sur un tramway de la rue Principale, au parc Humbolt, ce matin, faisant dérailler le tramway et sortant violemment tous les voyageurs. Personne ne fut blessé en dépit des projections que les assaillants lancèrent dans toutes les fenêtres de la voiture.

Le tramway portait l'enseigne de la poste américaine. C'est la première fois qu'une telle bagarre s'est produite ici. La police a été appelée mais ne fit aucune arrestation.

REQUETE AUX COMMISSAIRES

Une requête portant un grand nombre de signatures vient d'être présentée aux commissaires de la ville de Montréal, au nom des ouvriers qui travaillent dans les ateliers de la corporation. Les ouvriers sont respectueusement que dans la distribution qui a été faite dernièrement par la municipalité de la corporation, ils ont été complètement oubliés. Ils n'ont pas reçu la moindre augmentation. Ils demandent d'être traités sur le même pied d'égalité avec les autres employés ou journaliers qui ont reçu depuis deux ans, une augmentation de salaire de 25 pour cent.

Les requérants travaillent dans les deux usines que la municipalité possède sur la rue Delormier, dans l'Est, et sur la rue Deleurmont, dans le nord. Ils sont au nombre d'environ une centaine. Si la requête adressée aux commissaires ne produit aucun effet, c'est l'intention des ouvriers de porter leur plainte devant le conseil municipal; plusieurs échoués, mis au courant de l'affaire, se sont chargés même d'interpeller les commissaires à ce sujet.

CHEZ LES CHAUFFEURS

Les nouveaux règlements imposés aux chauffeurs d'automobiles ont fait l'objet d'une intéressante discussion hier soir, à l'assemblée régulière de l'Association des chauffeurs mécaniciens d'automobiles. M. A. Barreyre, président, ayant à ses côtés M. G. A. Kieffer, membre honoraire de cette association, et tous les officiers. M. Barreyre donna de forts intéressants renseignements sur le fonctionnement de la nouvelle loi qui impose à tout chauffeur, dans la province de Québec, l'obligation de subir, avec succès, un examen avant de pouvoir obtenir sa licence. Cette réglementation nouvelle est en vigueur depuis le 1er avril dernier. Déjà, un grand nombre d'aspirants chauffeurs ont subi les épreuves de l'examen. Les examinateurs sont deux professeurs de l'Ecole Technique de Montréal, MM. Julien Chabot et Gilbert. Le premier pays un fort tribut d'éloges à ces deux professeurs, dont la compétence et l'esprit de justice et d'impartialité sont au-dessus de tout soupçon.

Cet examen qu'on fait subir aux chauffeurs se compose de trois épreuves distinctes: une épreuve écrite, une épreuve orale et une épreuve de pratique. Tout aspirant, après avoir subi la partie théorique de l'examen, monte en automobile, et là, sous l'oeil du professeur, doit conduire sa machine et répondre aux questions qui lui sont posées. S'il est trouvé compétent, un diplôme lui est délivré, et s'il remplit les conditions d'honnêteté et de bonne conduite requises, la licence de chauffeur lui est accordée.

Dans le cas contraire, s'il ne peut sortir triomphant de l'épreuve de l'examen, il est prié de se représenter plus tard, après avoir mieux étudié la pratique de son art. MM. Bonhours, secrétaire, L. Girard, Lacrosse et autres prirent ensuite la parole, et tous applaudirent à la sagesse de cette nouvelle réglementation. Puis, au sujet des infirmes, une discussion s'éleva. On révéla que dans le passé, des faits regrettables ont été tolérés.

Il fut décidé qu'on suggérerait aux examinateurs de faire subir un examen médical à tout aspirant chauffeur qui n'aurait pas, soit dans son corps, soit dans son esprit, toutes les conditions voulues, chez un homme robuste et parfaitement équilibré.

Des remarques très flatteuses pour les journaux, et particulièrement pour le "Devoir", ont été faites par MM. Berreyre et Bonhours, en témoignage de la reconnaissance de l'Association pour le concours sympathique que notre journal veut bien prêter à sa cause et à celle des travailleurs.

Puis la séance fut levée.

REUNIONS POUR CE SOIR.

2ème mardi du mois: AU TEMPLE DU TRAVAIL: —Union des plombiers. —Union des ferblantiers-couvreurs. —Union des maçons. —Union des tailleurs de granit.

SALLE SAINT-JOSEPH: —Union des machinistes de la Longue-Pointe.

SALLE DIONNE: —Conseil Conjoint des Cordonniers.

Lettre financière

DE L. G. BEAUBIEN & CIE, BANQUIERS ET AGENTS DE CHANGE, 104 RUE ST-FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL.

Montréal, 5 avril 1913.

On s'occupait généralement de la chute d'Andrinople marquerait la fin de la guerre et, partant, de la tension monétaire. Aussi, dès que se produisit l'événement, vit-on une bonne partie de la clientèle spéculative, engager ses dernières disponibilités à la hausse. Chacun voulait avoir pris position avant la grande reprise générale qui ne manquerait pas de déterminer la surabondance de l'argent.

Il se trouve donc que ceux qui n'ont pas voulu prêter l'oreille aux conseils de prudence formulés ici même, il y a une huitaine, ont une fois de plus dans le cas de ne s'en prendre qu'à eux-mêmes. Andrinople est bien tombée, mais Scutari tient toujours. Le danger de complications redoutables s'est simplement déplacé d'une place forte à l'autre.

La détente monétaire à laquelle nous avons ces jours derniers assisté provient surtout de l'engagement spéculatif des disponibilités de la clientèle. Ce mouvement est la durée d'un feu de paille et se produit en surface plutôt qu'en profondeur. La situation monétaire en réalité est la même: les banques ne prêtent qu'à 6 p.c. vue. Lorsque parfois elles consentent aux agents de change un prêt qui leur est demandé à titre de faveur, elles y mettent le prix, et n'exigent pas moins de 1-1/2 p.c.

Dans ces conditions il semble donc difficile qu'un mouvement de hausse à longue portée se produise. Nous avisons donc la clientèle qui détient spéculativement des valeurs, de liquider aux cours actuels, quitte à racheter dans de meilleures conditions.

Rien ne sert de dissimuler la gravité de la situation: la semaine s'est terminée en Europe sur un très grand malaise dont le recul de New-York n'est que la répercussion. Il ne faut pas oublier qu'il existe en Europe des causes d'inquiétude qui ne sont pas toutes dans les Balkans. D'un événement fortuit peuvent naître des complications terribles.

Tout bien considéré nous ne conseillons pas à la clientèle de s'engager pour le moment; en vérité mieux vaut attendre une bonne réaction de cinq ou six points.

Nous avons dans notre précédente édition du marché, exprimé notre opinion et dit un peu du bien que nous pensions de la BANQUE D'HOCHE-LAGA. Mieux mise en lumière elle s'est imposée à l'attention de la clientèle de placement et le cours de l'action est passé de 151 à 157. Il nous reste à dire que la plus grande de nos banques canadiennes-françaises n'est pas la seule dont nous pensons beaucoup de bien. Nous rendons justice à ces institutions de tout premier ordre et d'utilité nationale qu'on appelle la BANQUE PROVINCIALE et la BANQUE NATIONALE. Ce sont aussi de très puissantes auxiliaires de notre développement économique et qui ont les meilleures titres à notre encouragement.

Le PACIFIQUE, vers la fin de la semaine a subi un assez fort coup de hausse. De Londres on s'est mis à acheter à tour de bras sur la rumeur que le gouvernement canadien aurait autorisé la compagnie à constituer trois sociétés filiales, ses services maritimes, ses hôtels et ses concessions de terre. Il est difficile de dire si cette rumeur est fondée, mais une chose cependant est certaine: le gouvernement n'a pris encore aucune décision relative au Pacifique. Le ministre actuellement à la tête du ministère des Colonies, a fait à la loi navale réclame toutes ses forces et toute son énergie. Spéculativement, nous ne conseillons pas l'achat du Pacifique au-dessus de 230.

Le POWER a pris cette semaine une très forte plus-value. Le flottement en est si faible, l'action a été tellement accaparée par le placement, qu'on ne peut de transactions il est facile de monter le cours, ainsi que cela s'est produit cette semaine, de 217 à 230.

Le DETROIT a subi depuis jeudi un constant recul et cependant il n'y a pas lieu de s'alarmer. La ville de Détroit ne peut rien municipaliser, pas plus ses tramways qu'un autre service, avant deux ans. Selon un arrêt de la cour suprême des Etats-Unis il lui faudrait en effet modifier sa charte. Au nombre des valeurs dont nous conseillons la mise en portefeuille se trouvent le SCOTIA à 82 le TRAMWAY DEBENTURE; le CANADIAN COLORED COTTON PREFERRED le DOMINION IRON PFD; le DOMINION COAL PFD et le CANADA CEMENT PFD.

GANTS REVELATEURS

Albany, N.-Y., 8. — Les autorités croient pouvoir résoudre le mystère qui entoure le meurtre de Frank J. Clute, ce jeune chauffeur albanais

